



PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2023 À 19 HEURES 00

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 9 novembre 2023 à 19 heures en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 31 octobre 2023.

Président de séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAPRON

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Présents : 36

Votants : 43

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Alfred KROL, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Yves CHAPRON, Agnès BRU, Jacky MIQUEL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Marie-Corinne FORTIN, Élisabeth CLAVERIE, Christine TAMBORINI, Messieurs Jean-Michel BOUAT, Bernard DELBRUEL, Gérard POUJADE, Michel TREBOSC, Patrick MARIE, Jean-François ROCHEDREUX

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Michel FRANQUES), Mathieu VIDAL (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Naïma MARENGO (pouvoir à Gilbert HANGARD), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Odile LACAZE), Patrick BLAY (pouvoir à Achille TARRICONE), Pierre DOAT (pouvoir à Marie-Claire GEROMIN), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Thierry MALLÉ (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Alfred KROL), David DONNEZ (pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO), Camille DEMAZURE (pouvoir à Martine LASSERRE)

Madame Nathalie BORGHESE et monsieur Jean-Michel BOUAT sont arrivés avant la délibération relative à l'adoption du nouveau projet de territoire N°DEL2037-237.

ORDRE DU JOUR

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 081-248100737-20231219-DEL2023_245-DE



AFFAIRES GÉNÉRALES

- Procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 26 septembre 2023 – approbation

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

- Nouveau projet de territoire – adoption

FINANCES/BUDGET

- Pacte financier et fiscal de solidarité - mise en place d'une dotation de solidarité communautaire - avenant n°2

RESSOURCES HUMAINES

- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (sous réserve de la publication du décret)

HABITAT

- Cession d'un immeuble destiné à la réhabilitation de logements - 4 rue d'Engueysse / 5 quai Choiseul à Albi - appel à projets

MOBILITÉ

- Développement du covoiturage - demande de subvention Etat

DÉPLACEMENTS DOUX

- Schéma directeur cyclable communautaire - actualisation des acquisitions foncières relatives à la réalisation d'une voie verte sur la commune de Fréjairolles

VOIRIE - DOMAINE PUBLIC

- Aménagement de la route d'Arthès – Lescure d'Albigeois – plan de financement

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Compte rendu des décisions prises par madame la présidente dans le cadre de sa délégation

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Note d'information -Labellisation Territoire d'Industrie

Intervention de madame la présidente :

Avant de faire l'appel des présents, je voudrais vous remercier d'être autour de la table aujourd'hui. Le jeudi, nous n'avons pas l'habitude de nous retrouver, et je vous remercie d'avoir accepté ce petit décalage dans le temps d'un mardi à un jeudi. Vous dire également que ce Conseil n'était pas finalement initialement prévu dans le calendrier de nos Conseils communautaires, mais il va y avoir une délibération particulièrement importante concernant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ; et il était indispensable de voter cette prime le plus tôt possible dans le temps pour pouvoir en faire bénéficier l'ensemble de nos agents avant la fin de l'année 2023. Et quand on parle de pouvoir d'achat, on se dit qu'effectivement ça vaut bien une séance supplémentaire pour permettre la mise en place de cette disposition.

On a donc rajouté quelques autres délibérations sur l'ordre du jour de ce Conseil, ce qui permettra également de réduire un petit peu l'ordre du jour du Conseil de décembre qui s'annonce d'ores et déjà assez long.

Vous dire également, Conseil exceptionnel, dans un lieu que vous connaissez et qui pourtant ce soir a des couleurs un petit peu exceptionnelles, puisque demain débute la quinzaine du Japon en Occitanie, d'où la présence de ces kimonos et d'un certain nombre d'éléments liés au Japon. Et demain, dans cette salle, il y aura des cérémonies du thé qui seront organisées de la manière la plus traditionnelle ; une soixantaine de rendez-vous sont organisés durant cette quinzaine initiée par la région Occitanie et la fondation de La Dépêche du Midi.

On est donc est ravis de pouvoir accueillir cette quinzaine. Mais effectivement, on n'est pas tout à fait dans le cadre habituel, en salle des États ce soir.

Je laisse la parole à monsieur Chapron, s'il vous plaît, pour l'appel.

Intervention de monsieur Chapron :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol, excusée, pouvoir à Michel Franques ; Jean-Michel Bouat sera en retard ; Marie-Corinne Fortin excusée, pouvoir à Jean-Michel Bouat qui va arriver ; Mathieu Vidal, retard, avec pouvoir à Bruno Lailheugue qui vient d'arriver ; Naïma Marengo excusée, pouvoir à Gilbert Hangard ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse en retard, pouvoir à Odile Lacaze ; Patrick Blay, excusé, avec pouvoir à Achille Tarricone ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolier ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat excusé, avec pouvoir à Marie-Claire Géromin ; Philippe Granier ; Éric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal excusé avec pouvoir à Jérôme Casimir ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Pujade excusé, pouvoir à sa suppléante Agnès Bru ; Elizabeth Claverie est excusée ; Bernard Delbruel est excusé ; Ghislain Pellieux ; Anne-Marie Rosé ; Thierry Malle excusé, avec pouvoir à Anne-Marie Rosé ; Thierry Dufour excusé, avec pouvoir à Alfred Krol ; Christine Tamborini excusée ; Alfred Krol ; Michel Trébosc, absent ; David Donnez excusé, avec pouvoir à Sylvie Fontanilles-Crespo ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre ; Camille Demazure excusé, avec pouvoir à Martine Lasserre ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux excusé, avec pouvoir à son suppléant Jacky Miquel ; Yves Chapron ; Cindy Perlin-Cocquart ; Jacques Roussel, excusé ; Marie-Thérèse Lacombe ; Isabelle Redon est excusée ; Marie Esteveny ; Marie-Christine Cabal ; Agnès Bru ; Christian Lafon, absent ; Jacky Miquel ; et Nathalie Lacassagne.

J'ai terminé.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup monsieur Chapron.

J'ai oublié de faire valider par le Conseil que vous étiez ce soir notre secrétaire de séance. Comme personne n'a levé la main, je considère que le Conseil l'a approuvé - non, Élisabeth est excusée Anne-Marie - j'en déduis que c'est une approbation à l'unanimité. Donc merci beaucoup.

Intervention de monsieur Chapron :

Je n'en doute pas.

Intervention de madame la présidente :

Mais moi non plus, c'est peut-être pour ça que j'ai oublié d'ailleurs de le faire préciser. Je vous propose que nous démarrions l'ordre du jour de ce conseil en vous rappelant que nous avons une délibération, dont je vous ai parlé tout à l'heure, la délibération sur la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat, qui a été ajoutée dans Idélibre la semaine dernière, jeudi dernier, puisque le décret est paru très tardivement et c'est donc la raison pour laquelle la délibération est arrivée le 2.

DEL2023_236 Procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 26 septembre 2023 - approbation

Pilote : Secrétariat général

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Conformément au règlement intérieur, chaque séance du Conseil communautaire donne lieu à établissement d'un procès-verbal lequel est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023 a été dressé et communiqué avec le dossier de séance.

Il vous est demandé d'approuver ledit procès-verbal.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le règlement intérieur du conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 26 septembre 2023 ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 26 septembre 2023.

Intervention de madame la présidente :

S'agissant donc de l'ordre du jour du Conseil, vous avez eu le procès-verbal de la séance de notre dernier Conseil, à savoir le 26 septembre dernier.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Monsieur Tonicello, vous avez la parole.

Intervention de monsieur Tonicello :

Merci, bonsoir, ce sont des questions à propos de, je crois que c'est la page 32, il s'agit du compte-rendu d'une de vos réponses, madame la présidente, qui concerne le coût de la passerelle. On peut lire un montant de 13.200.000 € d'aménagements urbains, donc à la charge de la ville, sur 14.200.000. Et puis un peu plus loin, sur la même page, c'est 3.200.000 € à la charge de la ville qui est écrit. Donc ma question est, est-ce que vous pouvez nous confirmer que c'est bien 3.200.000 à la charge de la ville et non pas 13 ; auquel cas il y a sans doute une erreur dans le PV qui doit être modifiée. Et plus généralement, est-ce qu'il est possible d'obtenir un document clair, sous forme de tableau

par exemple, indiquant le coût total et actualisé de la passerelle, ainsi que la participation des différents financeurs ?

Je vous remercie.

Intervention de madame la présidente :

Oui, bien sûr, c'est une erreur matérielle et c'est bien 3 millions.

Et s'agissant du tableau, je pensais qu'il était dans la délibération, je ne l'ai plus en tête là, sur l'instant, mais on vous fera passer bien évidemment les éléments, il n'y a pas de soucis là-dessus.

Pas d'autres demandes sur le procès-verbal ?

Donc nous pouvons l'approuver. Il n'y a pas d'opposition, parfait.

DEL2023_237 Nouveau projet de territoire - adoption

Pilote : Direction Générale des Services

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Feuille de route des prochaines années, le projet de territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois est avant tout l'expression d'un projet politique partagé exprimant les ambitions pour l'avenir du territoire à travers une vision globale et transversale de son développement. Document stratégique, il constitue le cadre de référence des politiques publiques et de l'action communautaire à mettre en œuvre et des initiatives locales à encourager. Face aux mutations complexes et diverses, le nouveau projet pour le territoire porte un engagement et une réponse collective aux grands enjeux à travers les orientations et actions qu'il identifie.

En juillet 2020, dans un contexte de renouvellement de l'exécutif, le Conseil communautaire a souhaité construire collectivement, avec les communes, un nouveau projet de territoire qui affirmerait des ambitions pour le développement de l'agglomération en termes d'attractivité, de transition écologique, de cadre de vie et de cohésion sociale notamment. Cette démarche poursuit plusieurs objectifs :

- disposer d'une vision partagée et renouvelée du territoire en tenant compte de ses spécificités,
- intégrer les différents exercices approuvés depuis Cap 2030 et renforcer la nécessaire prise en compte de la transition écologique en rendant cohérentes, lisibles et opérationnelles des actions déjà définies dans plusieurs démarches indépendantes : contrat de relance et de transition écologique (CRTE), plan climat air énergie territorial, plan de déplacements urbains, documents de planification...,
- réinterroger la dynamique du territoire dans un contexte de fortes transitions en tenant compte d'un nouveau contexte de société, pour qui les enjeux économiques, sociaux et environnementaux se traduisent en opportunités d'actions et d'aménagement,
- positionner les responsabilités de la communauté d'agglomération, en cohérence et en complémentarité avec les communes,
- disposer d'un projet politique tourné vers l'action.

Ce nouveau projet fixe un cap afin de mieux guider l'action publique et répondre aux nouveaux enjeux. Il s'adresse à tous les habitants de l'agglomération, pour répondre à

leurs besoins et les accompagner dans leurs diversités aux différents moments de leur vie ainsi qu'aux 150 000 habitants concernés par le bassin de vie de l'Albigeois.

Dans l'objectif de construire ce nouveau projet de manière collective et partagée, les élus communautaires, et au total, une soixantaine de participants se sont réunis en groupes de travail pour échanger et débattre des enjeux prioritaires.

Une démarche participative pour conduire l'élaboration du nouveau projet de territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Du mois de septembre 2021 au mois d'avril 2022, ce projet a notamment été rythmé par six ateliers de travail, animés par l'agence d'urbanisme et d'aménagement de l'aire toulousaine (AUAT) qui a accompagné la collectivité dans cette démarche, ainsi que par un séminaire le 11 mars 2022. Ensemble, les élus communautaires ont ainsi pu identifier et débattre des transitions en cours et des potentiels du territoire pour y répondre.

- **Les ateliers de septembre 2021**

Des ateliers de travail resserrés ont été constitués sur la transition écologique, le développement économique et l'attractivité, le cadre de vie et la cohésion sociale animés par des vice-présidents de la communauté d'agglomération et réunissant une dizaine d'élus volontaires pour chaque groupe.

Les ateliers de septembre 2021 ont permis de partager le diagnostic, d'échanger sur les ambitions et les objectifs prioritaires du nouveau projet de territoire.

- **Le séminaire du 11 mars 2022**

Ce séminaire réunissant une soixantaine d'élus communaux et communautaires a permis de bâtir un socle commun en partageant une analyse, des dynamiques et spécificités locales, en débattant des transitions de différentes natures à l'œuvre et retenant les potentiels du territoire qui doivent permettre de construire le projet. Cette journée d'échanges très riches a permis de révéler et d'enrichir le diagnostic par des éléments qualitatifs issus du territoire vécu par les participants et d'identifier collectivement les éléments stratégiques du futur projet de territoire.

- **Les ateliers de mars/avril 2022**

Prolongeant les échanges engagés en septembre 2021 lors de la première série d'ateliers, cette seconde série a permis de valider les premières orientations et principales actions et d'engager le débat sur la structuration et la portée du projet, de territoire.

Le nouveau projet de territoire a été présenté lors de la conférence des maires le 12 septembre 2023.

Ce projet a un caractère volontairement évolutif et reste amendable. Il doit permettre de s'ajuster aux différents changements. Il fera ainsi l'objet d'évaluation régulière pour réajuster, amender, compléter les actions retenues.

Les travaux des élus ont mis en exergue les forces, les atouts du territoire Albigeois et ses points plus sensibles

Un territoire dynamique

- **L'Albigeois, premier pôle urbain du Tarn**

L'agglomération connaît une croissance démographique régulière, grâce à un solde migratoire positif de plus de 330 habitants porté par l'arrivée de jeunes actifs et de familles

avec enfants. Elle est aussi marquée par un vieillissement de sa population, les plus de 60 ans représentant aujourd'hui un tiers des habitants.

- **Un tissu économique diversifié**

Premier pôle économique du Tarn, le tissu économique Albigeois majoritairement constitué de PME/PMI est diversifié et a bien résisté à la crise sanitaire. La zone d'emploi a retrouvé des effectifs supérieurs à l'avant-crise.

- **L'enseignement supérieur et la recherche, moteurs de l'attractivité de l'Albigeois**

Avec ses nombreux établissements post-bac, le triptyque enseignement supérieur, recherche, innovation constitue une spécificité. L'institut des mines télécom et l'institut national universitaire Champollion, ainsi que des équipements labellisés favorisent les liens entre entreprises et recherche. Le territoire Albigeois offre ainsi une continuité éducative de la primaire au supérieur, dont l'influence s'étend au-delà de l'intercommunalité.

- **Une forte identité et un cadre de vie accueillant**

Ancrée le long de la vallée du Tarn, l'agglomération Albigeoise offre un cadre de vie de grande qualité. La présence d'un ensemble bâti inscrit au patrimoine mondial de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Albi, mais aussi la richesse patrimoniale et architecturale des bourgs et villages des quinze autres communes confèrent une forte identité à l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, avec près de deux mille quatre cent équipements structurants et de proximité (commerces, professionnels de santé, services publics, équipements sportifs ou culturels), le territoire de l'agglomération est en mesure de répondre aux besoins de ses habitants et d'offrir des conditions de vie et d'accueil de qualité.

- **Des moyens de mobilité qui se diversifient**

La voiture représente le principal moyen de mobilité du territoire. Pour autant, les politiques publiques menées sur les transports collectifs et sur le vélo portent leurs fruits avec des fréquentations qui progressent nettement.

- **Une agriculture fortement présente**

Avec près de dix mille hectares exploités et 58% du territoire en espaces agricoles, l'agriculture est un secteur d'activité économique à part entière, à même de répondre aux nouveaux besoins sociétaux (circuits courts, cultures bio...).

- **Un potentiel énergétique en émergence**

Avec une nette diminution des émissions de gaz à effet de serre depuis 2013, la communauté d'agglomération a la volonté de renforcer toutes les formes de mobilités décarbonées, les transports routiers restant les premiers émetteurs. La production d'énergie renouvelable a un fort potentiel de développement, la rénovation thermique des bâtiments constitue un enjeu porteur d'emploi.

- **Des vulnérabilités à bien prendre en compte**

Îlots de chaleur urbain, dérèglement climatique peuvent entraîner des épisodes de sécheresse comme de fortes précipitations... Autant de situations que le territoire doit se préparer à affronter et anticiper. Plusieurs réflexions et actions sont aujourd'hui posées pour réintroduire la nature en ville notamment au sein de l'espace public, travailler sur la désimperméabilisation et végétalisation mais également mieux prendre en compte les risques naturels et notamment les problématiques d'inondations et d'effondrement des berges.

- **Vers un changement de modèle urbain**

La consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) est d'environ deux cent cinquante hectares au cours des dix dernières années. En lien avec la loi climat et résilience, de nouveaux modèles d'habitat, déjà existants sur le territoire (habitat individuel

plus dense, groupé, petits collectifs...), devront se développer pour préserver les potentiels agricoles et naturels du territoire et garantir un cadre de vie de qualité.

Des transitions et des atouts

Le projet de territoire s'inscrit dans un contexte de fortes mutations de la société. Depuis plusieurs années, les enjeux environnementaux, sociaux, économiques sont à l'origine de transitions qui conditionnent le fonctionnement des territoires et les possibilités d'agir des habitants.

Les enjeux de transitions écologiques et énergétiques demandent de moins consommer (foncier, eau, énergie...), moins émettre de gaz à effet de serre, moins polluer, mieux respecter la biodiversité... Les habitants revendiquent de plus en plus une amélioration de leur cadre de vie, passant notamment par plus de nature, plus de proximité, plus de qualité...

Les pratiques numériques ont totalement transformé les vies quotidiennes, que ce soit pour le travail, le commerce, les loisirs, les démarches administratives...

Le vieillissement de la population s'accélère et nécessite des aménagements et services adaptés.

De bonnes conditions de déplacements sont aussi un élément essentiel au fonctionnement du territoire et doivent s'inscrire dans une transition mobilitaire favorisant les modes alternatifs à la voiture, sans jamais exclure cette dernière. Les rythmes et modes de vie sont en profonde mutation dans une société qui souhaite conjuguer qualité de vie et activités professionnelles.

Face à ce contexte, le territoire du Grand Albigeois dispose d'atouts et de potentiels à valoriser. Il bénéficie aujourd'hui :

- . d'un statut de pôle territorial pour le Tarn nord devant jouer un rôle important dans les dynamiques de métropolisation et aussi auprès des territoires voisins,
- . d'une qualité de vie reconnue, facteur essentiel d'attractivité et de développement,
- . d'une attractivité, notamment auprès des familles et des jeunes actifs, qu'il faut renforcer et faire perdurer,
- . d'un patrimoine exceptionnel, d'une forte identité, d'un potentiel touristique, d'une offre culturelle qui le distinguent clairement à l'échelle de l'Occitanie et du sud-ouest,
- . d'une offre d'enseignement supérieur qui participe à son dynamisme, joue un rôle sur son attractivité démographique, et doit permettre de structurer des filières économiques,
- . d'une diversité économique et commerciale qui le rend plus résistant aux crises et qui ouvre des opportunités de développement et de création d'emplois,
- . d'espaces verts et agricoles conséquents à valoriser pour des intérêts paysagers, touristiques, productifs,
- . d'une diversité d'espaces urbains et résidentiels (centre-bourgs, quartiers résidentiels, secteurs mixtes...) qui propose des espaces de proximité et doit permettre de répondre à la diversité des habitants et de leurs attentes en matière de cadre de vie,
- . d'un ensemble de collectivités déjà mobilisées en faveur de la cohésion sociale, de la solidarité et du bien vivre des habitants,
- . d'équipements publics en nombres et qualité.

Un projet de territoire porteur de valeurs

Le projet de territoire s'appuie sur quatre valeurs qui fondent l'identité du Grand Albigeois et qui engagent l'action publique auprès des différents acteurs du territoire : responsabilité, solidarité, innovation et accueil. Elles constituent des marqueurs pour fédérer l'action territoriale.

- **Un projet pour un territoire responsable**

Avec ce projet de territoire, les élus assument un ensemble de responsabilités, et notamment :

- une responsabilité environnementale pour répondre aux enjeux de transition écologique et énergétique : développement d'énergies renouvelables, tri des déchets, biodiversité, mobilités durables, sobriété foncière...
- une responsabilité sociale pour permettre à tous les habitants de s'épanouir dans le territoire et de s'adapter aux cycles de la vie,
- une responsabilité territoriale permettant au territoire albigeois d'assumer son rôle de pôle central, de rayonner sur un territoire large au nord du Tarn, de travailler en partenariat avec les autres territoires,
- une responsabilité financière et budgétaire pour conserver de bonnes capacités d'investissements et de fonctionnement, en maîtrisant la fiscalité résidentielle et économique, tout en soutenant des actions stratégiques.

- **Un projet pour un territoire solidaire**

La solidarité est un élément fort de l'ADN du Grand Albigeois et ce projet de territoire s'inscrit dans cette tradition. Ainsi, le projet doit notamment permettre de faciliter :

- le partage des responsabilités entre territoires par des mécanismes de complémentarités et de subsidiarités entre la communauté d'agglomération et les communes, avec les territoires voisins, à l'échelle du schéma de cohérence territoriale (ScoT) du Grand Albigeois, avec le département du Tarn, la région Occitanie et l'État...
- la réduction des inégalités sociales par des politiques d'aménagement du territoire qui améliorent la vie des habitants les plus démunis : logements adaptés, aide à la mobilité, accès à l'emploi...
- l'adaptation aux différentes générations par des politiques publiques qui tiennent compte des plus petits tout comme des plus âgés (logements, espaces publics, mobilités...)
- la répartition des équipements et des services publics pour favoriser une équité territoriale.

- **Un projet pour un territoire innovant**

Le territoire est caractérisé par une diversité de filières économiques et par un développement endogène. Il est à la fois proche et émancipé de la métropole toulousaine. Cette tendance qui permet de ne pas être dépendant d'une filière économique, qui favorise la résilience et qui est aujourd'hui porteuse d'un dynamisme économique sera prolongée et amplifiée. Le projet de territoire vise ainsi notamment :

- un développement des filières porteuses, diversifiées, ancrées localement,
- des conditions propices à l'innovation, source de développement économique et commercial,
- une valorisation et un confortement des formations supérieures dans leurs capacités à rendre le territoire attractif et à structurer des filières économiques.

- **Un projet pour un territoire accueillant**

Si le développement démographique n'est pas une fin en soi, le territoire doit être reconnu pour la qualité de son accueil et les possibilités offertes pour le fréquenter, que ce soit pour y habiter, y travailler, y passer, le visiter... Un territoire ouvert et accueillant doit se traduire par :

- l'accès au logement pour tous en favorisant les parcours résidentiels sur le territoire et en favorisant la mixité sociale,
- la capacité d'investir et de s'investir, de créer de la richesse économique et sociale,
- une accessibilité optimisée en favorisant les modes de transports les plus vertueux,
- des espaces publics partagés, confortables, attractifs, garant d'une qualité de vie du territoire,
- un accueil touristique et de loisirs qui doit participer de la renommée du territoire.

Un projet de territoire porteur d'ambitions pour l'Albigeois

- **Prendre notre place dans dans le nouvel équilibre territorial de la région Occitanie**

L'attractivité d'un territoire se mesure à sa capacité d'attirer des habitants, des entreprises, des étudiants, des touristes... mais aussi à sa capacité à les retenir. Au côté des grandes métropoles, les villes moyennes, et aussi des territoires plus ruraux ont une carte à jouer pour se positionner sur le nouvel échiquier de l'attractivité résidentielle et occuper une place stratégique dans les dynamiques de métropolisation. Cette nouvelle donne résonne avec l'aspiration d'habitants qui plébiscitent un changement de mode de vie et souhaitent se mettre au vert.

Il s'agit d'inscrire le territoire Albigeois dans une trajectoire de développement maîtrisé, offrant à ses habitants les ingrédients d'un épanouissement personnel et collectif.

- **En valorisant une qualité de vie reconnue**

Le territoire du Grand Albigeois est, de longue date, reconnu comme un territoire où sa qualité de vie constitue un atout majeur : à taille humaine, un écosystème économique dynamique, une proximité à la nature, des équipements variés, des sites d'enseignements supérieurs, un patrimoine, une image... L'ensemble de ces éléments constitue aujourd'hui le modèle de développement Albigeois. Le projet de territoire a la vocation de cultiver ce modèle qui fait la force et l'identité du territoire et qui participe au bien-vivre de ses habitants. Il a également vocation à intégrer des réponses aux préoccupations environnementales, économiques et sociétales pour lesquelles la communauté d'agglomération veut prendre ses responsabilités.

- **Renforcer le rôle de la communauté d'agglomération de l'Albigeois**

Ce projet de territoire traduit le rôle essentiel que doit jouer la communauté d'agglomération de l'Albigeois dans la transformation du territoire. Elle est devenue un acteur essentiel dans l'administration de services urbains à l'échelle des seize communes, mais aussi en matière de politiques d'aménagement qui la conduit à rayonner sur un territoire élargi. Elle a pris une place fédératrice pour faire converger les actions de proximité des communes avec les approches sectorielles et grand cadre de l'État, de la Région ou du Département.

Le projet de territoire est aussi une démarche qui cadre les politiques publiques portées ou accompagnées par la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Sa traduction opérationnelle s'organise en trois axes qui sont autant d'ambitions portées par les élus :

- Axe 1 : agir pour l'environnement : une ambition écologique pour que le territoire assume pleinement ses responsabilités environnementales
- Axe 2 : renforcer notre attractivité en s'appuyant sur les dynamiques métropolitaines pour conforter la place de l'agglomération Albigeoise à l'échelle du Tarn nord, de l'aire métropolitaine toulousaine, de la région Occitanie
- Axe 3 : promouvoir une qualité de vie - une agglomération accueillante et solidaire pour que le maintien du bien-vivre soit aussi un bien-vivre ensemble.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable en conférence des maires du 12 septembre 2023,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 38 voix pour, 0 voix contre 7 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Madame Anne-Marie ROSÉ, Monsieur Thierry MALLÉ

D'ADOPTER le nouveau projet de territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de madame la présidente :

Je vous propose que nous passions à la délibération suivante, qui est relative au nouveau projet de territoire.

Vous savez qu'au début de ce mandat, nous avons décidé de nous doter d'un projet de territoire. Nous avons déjà, au mandat précédent, commencé à travailler sur un projet. Nous avons décidé, au mandat précédent, de construire nous-mêmes notre projet de territoire. Et puis, lors du renouvellement des municipales, et donc du Conseil communautaire, 8 communes ayant changé de maire et d'élus communautaires, il nous a paru quand même important que chacune et chacun puisse s'approprier un nouveau projet de territoire. Pour ce faire, il fallait aussi qu'il y ait une acculturation au fait intercommunal. Et donc nous avons décidé de créer, enfin de réécrire notre projet de territoire, avec finalement la possibilité aussi de tenir compte des enseignements au fur et à mesure de la crise sanitaire que nous avons traversée, et vraiment de tourner, peut-être plus que ne l'était le précédent, ce nouveau projet de territoire vers des actions beaucoup plus opérationnelles, des déclinaisons beaucoup plus opérationnelles, de grands axes, que nous aurions définis.

Nous avons également décidé de vraiment nous baser sur le bassin de vie de l'Albigeois qui est le nôtre, c'est-à-dire un bassin de vie d'à peu près 150.000 habitants ; et donc le projet de territoire a vraiment été rédigé de manière très participative, une démarche participative ; un certain nombre de nos collègues vice-présidents se sont d'ailleurs particulièrement investis et je les en remercie.

Nous avons donc pendant quasiment, pendant plus de 10 mois, mené des ateliers, des séances de travail, en lien avec l'agence d'urbanisme de Toulouse qui nous a accompagnés dans notre démarche, et nous avons d'ailleurs fait un séminaire au mois de mars 2022, avec l'ensemble des élus communautaires de chacune des communes pour pouvoir

justement s'identifier, pouvoir avoir la plus large vision possible de ce que pourrait être ce projet pour les années à venir.

Des ateliers ont donc eu lieu au mois de septembre 2021, avec différents groupes, sur les thématiques bien spécifiques que nous avons décidé d'identifier. Nous avons également tenu ce séminaire, je viens de vous le dire, et puis après, au mois de mars, avril, les ateliers thématiques se sont à nouveau réunis pour finalement valider à la fois le travail de septembre et puis les éléments qui avaient pu émerger du séminaire.

L'idée c'est que notre projet n'est pas un projet figé. Il est au contraire vraiment évolutif. L'objectif est de l'amender, pourquoi pas au fur et à mesure de l'évolution du contexte, de l'évolution aussi de notre vision de nos actions pour le territoire. Mais l'idée reste vraiment qu'il puisse s'adapter, être le plus flexible et le plus souple possible. Et donc nous avons décidé de pouvoir régulièrement l'évaluer, régulièrement faire le point sur ce que nous nous étions donné comme objectif, et voir si effectivement cela restait nos objectifs ou si de nouvelles choses étaient à prendre en compte.

Donc dans les éléments, dans les thématiques qui ont été retenus, et qui avaient d'ailleurs donné lieu à ces trois groupes de travail, il y avait vraiment le volet territoire dynamique, avec à la fois le fait que nous sommes un pôle urbain, un tissu économique diversifié. Je regarde Roland Gilles puisqu'il s'était particulièrement investi dans la conduite de cette commission thématique. Bien évidemment, les logiques d'enseignement supérieur de recherche, tous les éléments vous sont bien identifiés dans la délibération. La deuxième thématique étant celle des transitions et des atouts ; là encore, sur des sujets qui nous semblaient devoir faire l'objet d'échanges entre nous. Et puis la logique des valeurs, c'est-à-dire que nous sommes, nous considérons être un territoire porteur de valeur, à la fois de responsabilité, de solidarité, d'innovation, mais également d'accueil ; un territoire également porteur d'ambition, à la fois sur les questions liées à l'écosystème dans lequel nous sommes, c'est-à-dire à la fois le Département, la Région, et pourquoi pas d'ailleurs au-delà. L'idée également de l'importance de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Et donc, pour reprendre dans l'ordre, les axes sur lesquels nous avons écrit notre projet, il y avait vraiment d'abord l'ambition écologique, avec les actions autour de l'environnement pour que le territoire puisse assumer pleinement ses responsabilités dans ses thématiques environnementales ; l'axe 2 étant celui du renforcement de notre attractivité en nous appuyant sur les dynamiques, notamment métropolitaines, mais pas exclusivement ; et c'est un petit peu la différence aussi qu'il y a entre ce projet de territoire et le précédent, puisque dans le précédent projet, les volets de développement économique étaient en grand 1, et là, on les a mis en axe 2 ; et puis l'axe 3, c'était la promotion de la qualité de vie, avec les valeurs liées à l'accueil, à la solidarité et au maintien d'un bien vivre qui puisse se décliner aussi finalement sur les thématiques du bien vivre ensemble.

Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce projet de territoire, qui est bien évidemment, j'insiste, perfectible, qui sera évolutif, que nous continuerons à construire les uns et les autres, qui n'a pas vocation à être, qui n'a pas la prétention d'être exhaustif, mais qui, en tout cas, nous donne vraiment un fil conducteur, nous donne des axes sur lesquels nous allons nous engager, ou nous avons déjà commencé à nous engager. Et bien évidemment, un document qui a fait l'objet d'un certain nombre de discussions en Bureau communautaire, qui a été approuvé par la dernière Conférence des maires qui nous a réunis. Et donc je ne sais pas si vous avez des questions, si vous avez des remarques, s'il y a des demandes d'intervention particulières sur ce document ?

Monsieur Pragnère, vous avez la parole.

Intervention de monsieur Pragnère :

Bonsoir, merci pour cette présentation.

Je voudrais faire quelques remarques sur le projet, qui est très intéressant, et dans l'absolu très agréable à lire ; qui est fait essentiellement par un cabinet toulousain un peu spécialisé dans ce genre de projets, et qui nous semble être quand même relativement standard, ou un petit peu passe-partout. C'est-à-dire qu'il manque, selon nous, un petit peu d'adaptation aux territoires, en particulier par exemple, sur des thématiques comme celle du réchauffement climatique, où on est dans un territoire très particulier, qui subit de plein fouet les canicules et les effets du réchauffement. Et nous aurions aimé que les

mesures en matière de lutte contre le réchauffement climatique et pour améliorer la résilience de notre agglomération, soient un peu plus innovantes et davantage adaptées en fait à notre territoire. D'autant plus que dans une problématique de qualité de vie, de qualité de l'accueil, que nous souhaitons offrir aux nouveaux arrivants, c'est important aussi que notre ville apparaisse comme un lieu où il ne fait pas trop chaud, où il fait bon vivre ; notre ville et notre Agglo bien sûr, excusez-moi. Donc voilà une des remarques que nous pouvions faire.

L'autre chose, c'est que toutes les mesures qui sont proposées restent quand même assez vagues, notamment au niveau de leur opérationnalisation. Vous avez dit que c'est beaucoup plus opérationnel que ce qui existait avant, mais nous, nous nous posons la question de quel budget on va consacrer à ces opérations, et est-ce que l'on va vraiment mettre les moyens pour mettre en œuvre tout ce qui est proposé ici ? Si oui, c'est intéressant parce que ça peut aller loin. Peut-être qu'on pourrait encore l'améliorer. Et si les budgets sont insuffisants, on restera un petit peu sur notre faim.

Dernier point, c'est celui de la démarche. Il y a eu effectivement un atelier participatif où les élus étaient présents. Nous aimerions aussi que sur ce type de démarche, on puisse davantage associer la population, dans les différentes communes de l'Agglo, de façon à ce que tout le monde puisse avoir l'occasion de participer à l'élaboration et à la réflexion sur ce projet de territoire.

Je vous remercie.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Je ne vois pas, c'est madame Paturey qui demande la parole ?

Allez-y madame Paturey.

Intervention de madame Paturey :

Madame la présidente, mesdames et messieurs les conseillers communautaires, j'ai lu avec attention le projet de territoire. Les communistes sont attachés à ce que les élus soient les artisans d'une vraie prospective pour notre territoire qui engage l'avenir. Nous nous inscrivons dans une logique de développement raisonné et démocratique de l'économie et de l'industrie, respectueuse de l'environnement et du climat, créatrice d'emplois, de richesse sociale, et dans lesquelles les hommes et les femmes sont au centre, ce que nous résumons par l'expression « l'humain d'abord ». C'est pourquoi nous nous opposons au libéralisme, non par dogmatisme, mais parce que la réalité de sa mise en œuvre depuis 40 ans, pour toujours plus de profits, a saccagé notre pays, notre industrie, notre agriculture, détruit nos services publics avec leur privatisation, je citerai EDF et la Poste, ou dégradé des services publics là où il y en a le plus besoin, éducation nationale, hôpital, provoquant ensemble une augmentation des prix en général, une explosion de la précarité et du chômage, qui plongent 12 millions de nos concitoyens dans les difficultés et la pauvreté, dont des milliers de grands albigeois.

Des milliers de personnes souffrent de cette situation dans notre agglomération, tant du point de vue de leur exclusion permanente ou momentanée du travail, avec la croissance des contrats de durée déterminée, du travail intérimaire, à la place d'emplois stables et pérennes.

Le travail est rémunéré de moins en moins bien relativement à la richesse qu'il crée, et celles-ci, sous forme de profit capitaliste, abandonnent souvent nos territoires pour les paradis fiscaux.

Tout cela, nous voulons y mettre un coup d'arrêt et nous n'en voulons plus. La crise est telle que la désindustrialisation provoquée par ce même libéralisme a démontré ses ravages, notamment lors de la crise du COVID, et aujourd'hui encore, comme le montre par exemple, bien cruellement, la pénurie de médicaments essentiels à la vie de certains patients.

Il nous faut donc construire un projet de territoire qui se donne l'objectif de défendre et de promouvoir nos entreprises industrielles, et surtout d'en créer de nouvelles. Notre territoire va être, ou est, labellisé territoire d'industrie, si j'ai bien lu la fin de ce que vous nous avez envoyé ; il était temps, après des décennies où les communistes n'ont cessé de dire qu'il faut produire français, notamment en soutenant les salariés qui défendaient leur outil de

travail, quand les gouvernements, eux, décidaient de laisser la libre concurrence européenne détruire des pans entiers de notre industrie nationale. Il faut donc que ce projet de territoire intègre cette labellisation de la politique de réindustrialisation, ce qui n'est pas le cas dans le document présenté. Mais pas n'importe comment.

Nous ne pensons pas que ce projet puisse être porté seulement par les 60 acteurs qui ont commencé à y travailler. D'ailleurs, comment ignorer que pour qu'un projet de territoire réussisse, il doit être le fruit de toutes les forces vives de ce territoire. Il souffre de son orientation libérale car il ne prend pas en compte les faiblesses et les menaces de la crise que nous vivons, et exclut les forces vives du travail, notamment les salariés et leurs organisations syndicales, mais aussi les associations.

La sensibilité communiste que je représente ne peut pas voter ce projet de territoire en l'état.

Nous appelons les forces vives et en particulier les travailleurs et leurs organisations, à construire un projet de territoire alternatif, qui lui, mettra en avant la nécessité de répondre aux besoins de nos populations, notamment en matière de santé, de transport gratuit, de régulation des flux routiers, de logements, et surtout d'emplois pour des industries en lien avec les synergies qui pourraient être créées avec notre proposition d'un pôle public de l'énergie, qui permettra à nos habitants et aux entreprises de ne plus être rackettées par les grandes compagnies.

En ce sens, la réindustrialisation ne doit pas être seulement l'affaire des élus et des dirigeants industriels. Ainsi, concrètement sur l'albigeois, la mobilisation opérée par les acteurs de la formation autour de l'hydrogène et de ses applications, doit déboucher sur la création d'unités de production, voire de ses applications et dérivés. Un recensement de nos friches industrielles permettrait la promotion des capacités d'accueil économiques du territoire.

Je m'abstiendrai donc en l'état, en espérant que vous entendrez ma demande.
Merci de votre écoute.

Intervention de madame la présidente :

Merci madame Patuerey.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, j'ai l'impression que monsieur Gilles aimerait la parole s'agissant de territoires d'industrie, puisque vous l'avez sollicité.

Intervention de monsieur Gilles :

Merci madame la présidente, chers collègues, bonsoir,

Votre intervention tombe à pic madame, il y a une convergence de calendrier entre votre intervention et puis une annonce qui est intervenue en fin d'après-midi, en fin de journée, qui résulte de mois de travail entre plusieurs intercommunalités, et qui est positive pour notre territoire.

Vous avez cité le mot de réindustrialisation, ou d'industrialisation, et je me tourne aussi vers monsieur Boudes qui évoque souvent, à juste titre, cette thématique. Une décision a été prise, en fin d'après-midi, par le Conseil National de l'Industrie, sous la double présidence de monsieur Béchu, ministre de la transition écologique et la cohésion des territoires, et puis de Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, et qui a consisté à officialiser 183 territoires en France, qui sont « terre d'industrie », labellisés terre d'industrie ; et l'un de ces territoires s'appelle Tarn Nord, et il regroupe 3 intercommunalités, notre communauté d'agglomération de l'Albigeois, Gaillac Graulhet et le Carmausin Ségala, qui travaillent depuis des mois, et nous avons travaillé depuis des mois pour nous associer et revendiquer ce label, revendiquer ce statut de territoire d'industrie. Un statut que nous n'avons pas jusqu'à maintenant et qui, à de nombreux égards, est intéressant. Et je vous donne quelques précisions : l'objectif étant bien la préservation de l'emploi, la création d'emplois, la réindustrialisation de nos territoires. Cela représente à la fois pour nos collectivités et pour les entreprises qui sont présentes sur ce territoire, des avantages, et l'accès à des démarches, à des fonds, pour lesquels nous n'avons pas encore de possibilités d'obtention ou de de facilitation de démarche créatrice d'emplois. Pour les territoires et les collectivités, et nous sommes concernés, ces trois territoires sous l'appellation Tarn Nord, il s'agit pour nous de pouvoir avoir accès, pour des

projets industriels en lien avec des filières stratégiques reconnues ainsi à l'échelon régional, accès à un fonds spécifique, qui à ce jour est doté pour l'année 2023 de 100 millions d'euros. C'est un fonds issu du fonds vert, et il y a là une orientation que je développerai tout à l'heure, en me tournant vers un monsieur Pragnère, ayant écouté son intervention. Cet accès à ces fonds sera décidé à travers une codécision, une gouvernance Etat Région, qui pourra flécher ces crédits vers nos collectivités locales. Nos collectivités pourront avoir une mise à disposition de cabinets d'ingénierie pour nous aider à identifier justement les filières privilégiées pour cette réindustrialisation. Et pour nous, collectivités, nous aurons, de par cette labellisation, accès au financement d'un chef de projet, j'en parlerai tout à l'heure, à hauteur minimale de 70% de cette création de poste.

Voilà pour les collectivités locales. Nous avons un cadre, une légitimité pour agir et pour mobiliser les forces économiques. Qu'est-ce que cela veut dire pour les industries, pour les entreprises elles-mêmes présentes sur ce territoire ? Elles pourront d'abord répondre, elles seront légitimes à répondre à des appels à manifestation d'intérêt France 2030, comme « rebond industriel », avec aujourd'hui un fonds d'État qui a été défini pour l'année 2023, à hauteur de 90 millions d'euros, et qui sera renouvelé annuellement à des hauteurs que l'on ne connaît pas à l'heure d'aujourd'hui, mais il y aura des financements directement accessibles pour les entreprises concernées. Également, ces entreprises pourront bénéficier de conseils et d'études stratégiques, ou qui souhaitent bénéficier de conseils et d'études stratégiques pour leur propre développement, pour cela elles pourront bénéficier de conditions financières particulières de la part de BPI France. Ensuite, de manière plus conjoncturelle, elles pourront recruter. Elles seront aidées pour le recrutement d'un volontaire territorial à l'entreprise, avec une prime directe donnée par l'État à cette entreprise.

Également, la banque des territoires, sans qu'il y ait de lien avec cette labellisation territoire d'industrie, mais la banque des territoires s'est vue allouer un montant d'un milliard d'euros sur la période 2023-2027. Alors, il n'y a pas automaticité pour nos entreprises à une éligibilité à ces fonds, mais les dossiers pourront être présentés, avec l'appui d'ingénierie cette fois-ci qui est proposé, ou facilité, par la labellisation territoire d'industrie. Elles pourront, en fonction de leur projet, et nous les aiderons à cela, être éligible, ou aller rechercher des fonds, présenter des dossiers, pour aller rechercher ces fonds.

De manière plus concrète pour nous, c'est aussi pour nous, communauté de l'albigeois, une opportunité de travailler, d'élargir le champ d'actions de notre aide à l'industrialisation sur tout le territoire de Tarn Nord, en nous rapprochant de ces deux communautés de communes bien évidemment. Il y aura une gouvernance particulière, de ce territoire d'industrie Tarn Nord, qui est définie, qui associe les trois communautés, avec, nous aurons notamment un binôme chargé de l'animation de ce dispositif, qui sera constitué par un chef d'entreprise, je cite, il s'agit de monsieur Éric Vigneras, président de CRM à Carmaux, que l'on connaît, et puis monsieur Blaise Aznar, vice-président de Gaillac Graulhet. Ils formeront le binôme d'animation, sachant que le chef de projet est financé en grande partie par l'État, lui sera intégré ou dépendra de la communauté d'agglomération, de notre communauté d'agglomération, et il aura pour objet de piloter le plan d'actions, la définition du plan d'actions, et de conduire ce plan d'actions. Et notre service développement économique sera bien évidemment particulièrement moteur dans ce domaine.

Notre territoire a 3 atouts pour cela et pour développer cette aide à nos entreprises. Un premier atout, c'est son potentiel de développement en ingénierie, parce que nous avons en particulier des capacités liées à nos établissements d'enseignement supérieur et de formation, qui est important. Nous avons aussi un tissu de sous-traitance industrielle très diversifié, qui est important, et nous avons enfin des structures d'appui à la création d'entreprises et à l'innovation, qui seront au service de toute cette démarche.

Le travail va consister, maintenant et dans les très courts mois qui viennent, à nous doter d'un plan d'actions pour développer toute cette démarche. Nous nous efforcerons notamment de lever tous les freins au recrutement. Nous avons pour cela une politique au sein de notre agglomération ; nous l'étendrons à tout le Tarn Nord, qui constitue en fait un bassin d'emplois. Et le travail consistera également à donner de la souplesse à toutes les

démarches de recrutement sur l'ensemble de Tarn Nord, comme faire en albigeois.

Un point particulier, c'est que ces projets devront avoir, et je me tourne vers monsieur Pragnère avec une ébauche de réponse déjà, une dimension verte. J'indiquais tout à l'heure que les 100 millions d'euros mis à disposition émanent du fonds vert, il y a là une orientation, et pour nous, il y aura une quasi obligation à présenter des dossiers qui auront une dimension verte. En particulier, nous savons que la décarbonisation de l'industrie fait désormais partie de notre ADN. Pourquoi ? Parce que, historiquement, nous sommes un bassin issu d'une entreprise, ou qui est issu, voilà, on connaît le site de Carmaux et ce qui était sa vocation. On en sort, et il faut aller plus encore dans cette démarche. Et nous aurons à fédérer plusieurs dossiers un peu structurants dans nos territoires ; le terme d'hydrogène a été utilisé ; oui, c'est une piste que d'appliquer l'hydrogène à la mobilité, de développer un pôle de compétence territoriale autour de la chaleur fatale et de sa récupération. On est dans la bonne direction. Et puis nous aurons aussi en particulier à définir une filière de valorisation et d'utilisation d'isolants biosourcés. On est encore là dans la bonne direction.

Je termine en disant qu'il y aura un souci dans ce plan d'actions, qui est celui de l'eau ; l'eau qui est rare, qui est chère, qui est précieuse. Et nous devons nous efforcer d'orienter les projets industriels sur des solutions moins consommatrices d'eau, des solutions qui minimisent les prélèvements, et qui développeront l'usage d'eau recyclée.

Voilà quelques pistes en particulier, mais qui intégreront chacun de nos projets.

C'est donc une démarche positive. Aujourd'hui, nous nous sommes partagés à plusieurs une tâche de représentation à travers la France. Le directeur du développement industriel, du développement économique, est à Chalon-sur-Saône. Il assistait à la notification de cette décision qui va faire l'objet, qui d'ores et déjà aujourd'hui, je me tourne vers le représentant de la presse, fait l'objet d'une communication parce que c'est important pour notre communauté d'agglomération et pour le Tarn Nord. Nous participons aujourd'hui également à une réflexion à Paris, sous l'égide de l'ANCT, à travers notre collaboratrice du service développement économique, à toute une réflexion sur le télétravail appliqué à nos villes moyennes.

Voilà, c'est dire qu'il y a de la réflexion et de l'innovation dans la démarche. En tout cas, c'est une solution, c'est une démarche, c'est une décision importante qui a été prise aujourd'hui au profit de notre territoire.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup monsieur Gilles.

Je voulais juste ajouter, sans allonger trop les échanges autour de ce projet, que je vous trouve un petit peu dur monsieur Pragnère ; on a pas...

Madame Patuerey voulait la parole ? Allez-y.

Intervention de madame Patuerey :

Ce que je voudrais rajouter quand même, monsieur Gilles, c'est qu'effectivement, c'est un projet qui semble intéressant, mais ce qui serait quand même primordial aussi, c'est d'intégrer et d'associer l'ensemble des organisations syndicales, la population et les salariés. Là, je crois qu'on ne peut pas décider de l'avenir d'un territoire sans se passer de cet apport-là.

Intervention de madame la présidente :

Merci madame Patuerey pour cette précision.

Donc je poursuis. Monsieur Pragnère, je vous trouve un petit peu dur en parlant d'un cabinet qui a écrit le projet de territoire. Ce n'est pas un cabinet, il ne l'a pas écrit. C'est l'agence d'urbanisme de la métropole toulousaine avec laquelle nous travaillons depuis plusieurs années ; c'est une agence qui connaît particulièrement bien le territoire au sens large, qui édite d'ailleurs de nombreux référentiels, que ce soit sur les éléments liés à l'enseignement supérieur, liés aux mobilités. C'est vraiment un partenaire dans lequel nous sommes impliqués. Nous assistons à plusieurs aux différentes instances de cette structure. Il est vrai que nous avons demandé à l'AUAT de rédiger, mais de rédiger sur la base d'un certain nombre de, enfin, de toutes les notes qui avaient pu émerger, les comptes-rendus

des différentes réunions thématiques, les comptes-rendus du séminaire, les verbatims des uns et des autres lors du séminaire. Donc je crois qu'effectivement, on ne peut pas dire que ça a été rédigé par quelqu'un qui ne nous connaît pas, parce que ça n'est pas du tout le cas. Ce n'est pas un document passe-partout, ce n'est pas un document standard, c'est un document qui, au contraire, rappelle bien, replace bien l'albigeois dans son contexte, reparle bien d'un certain nombre de dispositifs auxquels nous sommes attachés, des orientations que nous nous donnons. Effectivement, beaucoup d'actions concrètes ne sont pas là, présentes, parce qu'en fait, cela va être une déclinaison qu'on va développer, les uns et les autres, ensemble, au fur et à mesure du temps et de nos réunions de Bureaux et de Conseils communautaires. Et je m'étonne vraiment que vous nous demandiez quel est le budget qui va être affecté au projet de territoire. Le budget qui va être affecté au budget de territoire, c'est le budget de l'agglomération. Donc je ne sais pas si cela vous paraît suffisant, mais c'est le budget que nous votons au fur et à mesure de nos délibérations. C'est ça le budget qui est affecté au projet de territoire. Je pense qu'il est conséquent, je pense qu'il sera suffisant en tout cas. Et c'était vraiment l'objectif de ce projet, c'est de se donner des grandes orientations. Et les déclinaisons, c'est ensemble que nous allons les déterminer, au fur et à mesure de l'évolution du temps, de l'évolution du contexte. Et si je puis me permettre, madame Paturey, nous sommes toutes et tous des élus, c'est-à-dire que nous représentons une partie de nos concitoyens, et donc c'est aussi à ce titre que nous allons voter au fur et à mesure les délibérations, à commencer par le projet de territoire qui vous a été présenté ce soir :

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, monsieur Pragnère, Monsieur Tonicello, madame Paturey, madame Hibert.

Votes pour ?

Pardon ? Toi aussi tu t'abstiens ? Madame le maire de Marsac.

Votes pour ?

Merci beaucoup.

Nous poursuivons s'il vous plaît, monsieur Granier, avec le pacte financier et fiscal de solidarité.

DEL2023_238 Pacte financier et fiscal de solidarité - mise en place d'une dotation de solidarité communautaire - avenant n°2

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le pacte financier et fiscal de solidarité de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la période 2022 – 2025 a été adopté en Conseil communautaire le 14 décembre 2021. Ce dernier a montré que la communauté d'agglomération de l'Albigeois pouvait augmenter ses dépenses d'investissement grâce à une situation financière satisfaisante et un profil d'extinction de dette favorable sur les années à venir (baisse importante de l'annuité de dette sur les années 2021 – 2025).

C'est dans ce contexte que le Conseil communautaire a voté la mise en place d'une enveloppe de fonds de concours de 10 M€ sur la période 2022 – 2025 pour cofinancer les projets d'investissement des communes, matérialisée par le vote d'une autorisation de programme de 10 M€ au budget primitif 2022.

Cette décision a été prise afin de renforcer la capacité d'investissement des communes et, de ce fait, d'accompagner la reprise économique et de contribuer ainsi au développement et l'attractivité du territoire.

Deux ans après l'adoption de ce pacte financier et fiscal de solidarité, il est nécessaire de mettre à jour les constats qui avaient été mis en avant en 2021 dans le cadre de ce nouveau contexte économique et financier : accélération de l'inflation et hausse des prix de l'énergie, réforme des critères de répartition de la dotation globale de fonctionnement, suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises,...

Au 31 décembre 2022, la situation financière consolidée du territoire du Grand Albigeois (communes + communauté d'agglomération) reste satisfaisante avec :

- une épargne brute (recettes – dépenses réelles de fonctionnement) qui représente 19% des produits de fonctionnement ;
- une épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de dette) qui permet de financer 40% des dépenses réelles d'investissement hors dette ;
- un endettement qui se réduit et une capacité de désendettement qui est inférieure à trois années.

Néanmoins cette situation consolidée masque des trajectoires divergentes entre la communauté d'agglomération et ses communes membres.

L'épargne nette des communes prises dans leur ensemble s'est fortement réduite entre 2020 et 2022 (-68%) sous l'effet de l'accélération de l'inflation. A l'opposé, l'épargne nette de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est accrue de +14% sur la même période (+1,6 M€) grâce à la bonne dynamique de ses recettes fiscales (taxe sur la valeur ajoutée (TVA) notamment) et à la baisse de son annuité de dette (-1,2 M€ entre 2020 et 2022).

De cet fait, la situation est de plus en plus déséquilibrée : alors que les communes ont réalisé 55% de l'investissement du territoire sur la période 2014 – 2022, elles ne bénéficient collectivement que de 19% de l'épargne nette consolidée du territoire. En corollaire, l'endettement de la communauté d'agglomération a fortement diminué ces dernières années alors que celui des communes a progressé de manière continue depuis 2017.

Ces éléments sont principalement le résultat du partage des charges et des produits de fonctionnement sur le territoire. Ainsi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois bénéficie de près de la moitié des produits de fonctionnement alors qu'elle ne finance qu'un tiers des charges courantes du territoire. Comparativement à ses communes membres, la communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose donc d'une plus grande capacité à absorber la croissance de ses charges de fonctionnement et les effets du choc inflationniste intervenu depuis 2022.

En fait, c'est le nouveau cadre inflationniste intervenu depuis 2022 qui a conduit à accentuer le déséquilibre financier entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et ses communes membres.

Certes, comme cela a été rappelé précédemment, une enveloppe de fonds de concours de 10 M€ a été mise en place en 2022 pour redonner des capacités d'investissement aux communes. Augmenter son montant pourrait être une hypothèse de la révision du pacte financier et fiscal de solidarité mais cela ne permettrait pas d'accroître significativement le potentiel d'investissement des communes.

En effet, ces fonds de concours, qui constituent une subvention d'investissement ponctuelle, ne permettent pas de reconstituer l'épargne nette des communes qui est en forte diminution depuis deux ans.

D'ailleurs, l'enveloppe de fonds de concours n'est que faiblement consommée. Au 30 septembre 2023, seulement 11% de l'enveloppe de fonds de concours est affectée (26% hors Albi).

Dans ces conditions, la mise en œuvre d'une dotation de solidarité communautaire (DSC) à destination des communes répond à ce besoin de rééquilibrage financier. En effet, elle transfère de la capacité d'autofinancement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois vers ses communes membres.

La DSC est une dépense de fonctionnement pour la communauté d'agglomération et une recette de fonctionnement pour ses communes membres. Elle a pour objectif de réduire les disparités de ressources et de charges constatées sur un territoire (article L5211-28-4 du code général des collectivités territoriales).

Alors que la DSC est obligatoire pour les métropoles et les communautés urbaines, elle est facultative pour les communautés d'agglomération et les communautés de communes.

Pour être instituée, il faut donc que le Conseil communautaire délibère sur sa mise en place et qu'elle soit adoptée à la majorité des 2/3 du Conseil communautaire.

La répartition de la DSC est libre, sous certaines conditions. En effet, deux critères sont obligatoires et doivent représenter au moins 35% de l'enveloppe de DSC : le revenu des ménages et le potentiel financier.

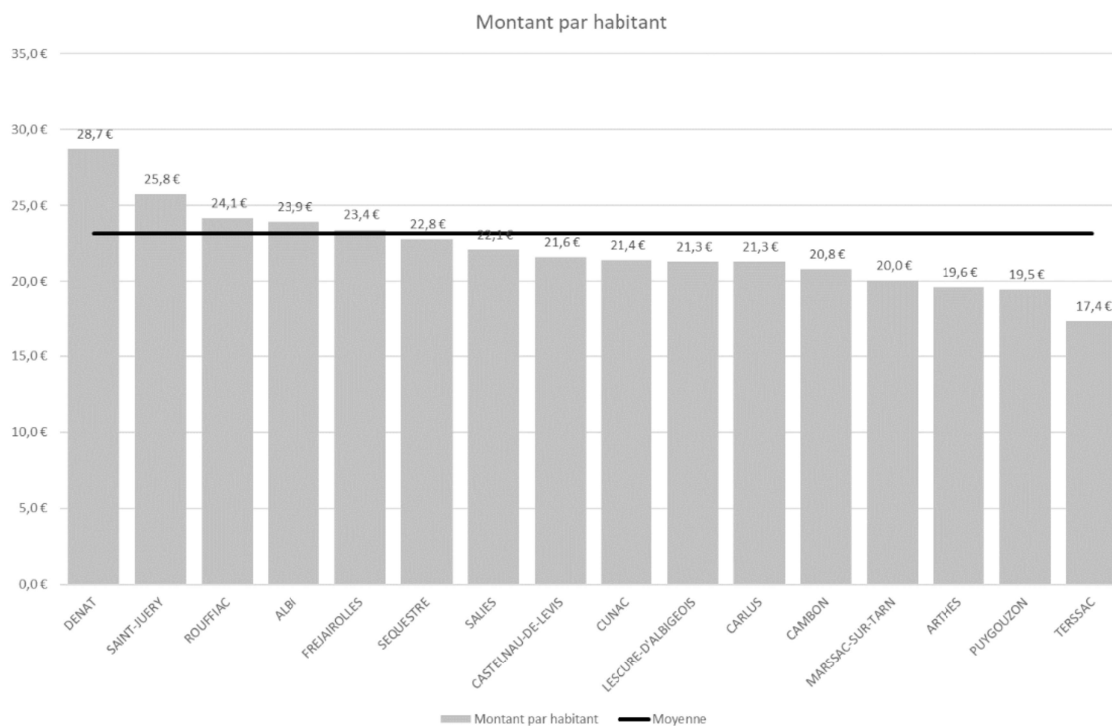
Il est proposé de mettre en place une DSC à partir de 2024 et de fixer son montant à 2 M€. Cette DSC pourra être réévaluée chaque année à partir de 2025 en fonction de l'évolution des recettes fiscales et de la situation financière de la communauté d'agglomération de l'Albigeois sans que son montant ne puisse descendre en-dessous de 2 M€.

Cette dotation de solidarité communautaire sera répartie en fonction de quatre critères :

- le revenu des ménages pour 20 % (400 000 €) ;
- le potentiel financier pour 30 % (600 000 €) ;
- les dépenses réelles de fonctionnement pour 20 % (400 000 €) ;
- et un indice synthétique représentatif des charges des communes pour 30 % (600 000 €). Cet indice synthétique est composé de quatre critères habituellement utilisés pour la répartition des dotations de péréquation de l'État : nombre d'enfants de trois à seize ans, mètres linéaires de voirie, taux de logements sociaux et taux d'aide personnalisée au logement (APL). Le poids de chaque critère dans l'indice synthétique est de 25 %.

Les modalités techniques de répartition de la DSC sont annexées à la présente délibération. La répartition par commune est la suivante :

En euros	Répartition enveloppe revenu	Répartition enveloppe PF/Pfin	Répartition enveloppe DRF n-2	Répartition enveloppe indice synthétique	TOTAL
ALBI	249 192 €	330 890 €	296 994 €	363 240 €	1 240 316 €
ARTHES	11 144 €	19 128 €	7 967 €	12 393 €	50 632 €
CAMBON	8 863 €	17 686 €	5 256 €	13 806 €	45 611 €
CARLUS	2 676 €	5 909 €	1 663 €	4 366 €	14 614 €
CASTELNAU-DE-LEVIS	7 610 €	14 381 €	2 891 €	12 320 €	37 203 €
CUNAC	7 683 €	14 379 €	3 992 €	9 925 €	35 980 €
DENAT	4 273 €	7 615 €	1 871 €	10 710 €	24 469 €
FREJAIROLLES	5 372 €	12 119 €	3 976 €	10 840 €	32 305 €
LESCURE-D'ALBIGEOIS	21 881 €	36 455 €	14 055 €	27 747 €	100 138 €
MARSSAC-SUR-TARN	16 548 €	26 814 €	7 825 €	20 443 €	71 630 €
PUYGOUZON	10 523 €	26 434 €	9 442 €	24 292 €	70 691 €
ROUFFIAC	2 103 €	5 758 €	1 463 €	6 415 €	15 740 €
SAINT-JUERY	34 991 €	54 222 €	29 087 €	56 514 €	174 814 €
SALIES	3 910 €	7 495 €	2 610 €	4 749 €	18 764 €
SEQUESTRE	9 385 €	13 191 €	7 328 €	15 333 €	45 236 €
TERSSAC	3 846 €	7 527 €	3 578 €	6 906 €	21 857 €
ENSEMBLE	400 000 €	600 000 €	400 000 €	600 000 €	2 000 000 €



L

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L5211-28-4 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 octobre 2023,

VU l'avis favorable de la commission ressources et équipements publics du 25 octobre 2023,

CONSIDÉRANT le nouveau contexte économique et financier issu de la crise inflationniste et la nécessité de rééquilibrer les capacités d'autofinancement sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 37 voix pour, 1 voix contre
Monsieur Frédéric CABROLIER
7 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Thierry DUFOUR, Monsieur Alfred KROL

DÉCIDE d'instituer une dotation de solidarité communautaire à partir de l'année 2024.

DÉCIDE de fixer son montant à 2 M€ pour l'année 2024, cette DSC pouvant être réévaluée chaque année à partir de 2025 en fonction de l'évolution des recettes fiscales et de la situation financière de la communauté d'agglomération de l'Albigeois sans que son montant ne puisse descendre en-dessous de 2 M€.

DÉCIDE de répartir cette DSC en fonction de quatre critères :

- le revenu des ménages pour 20 % (400 000 €) ;
- le potentiel financier pour 30 % (600 000 €) ;
- les dépenses réelles de fonctionnement pour 20 % (400 000 €) ;
- et un indice synthétique représentatif des charges des communes pour 30 % (600 000 €). Cet indice synthétique est composé de quatre critères : nombre d'enfants de 3 à 16 ans, mètres linéaires de voirie, taux de logements sociaux et taux d'APL. Le poids de chaque critère dans l'indice synthétique est de 25 %.

Les modalités techniques de répartition de la DSC sont annexées à la présente délibération.

APPROUVE l'avenant n°2 au pacte financier et fiscal de solidarité annexé à la présente délibération.

DÉCIDE de la répartition suivante pour l'année 2024 :

En euros	Répartition enveloppe revenu	Répartition enveloppe PF/Pfin	Répartition enveloppe DRF n-2	Répartition enveloppe indice synthétique	TOTAL
ALBI	249 192 €	330 890 €	296 994 €	363 240 €	1 240 316 €
ARTHES	11 144 €	19 128 €	7 967 €	12 393 €	50 632 €
CAMBON	8 863 €	17 686 €	5 256 €	13 806 €	45 611 €
CARLUS	2 676 €	5 909 €	1 663 €	4 366 €	14 614 €
CASTELNAU-DE-LEVIS	7 610 €	14 381 €	2 891 €	12 320 €	37 203 €
CUNAC	7 683 €	14 379 €	3 992 €	9 925 €	35 980 €
DENAT	4 273 €	7 615 €	1 871 €	10 710 €	24 469 €
FREJAIROLLES	5 372 €	12 119 €	3 976 €	10 840 €	32 305 €
LESCURE-D'ALBIGEOIS	21 881 €	36 455 €	14 055 €	27 747 €	100 138 €
MARSSAC-SUR-TARN	16 548 €	26 814 €	7 825 €	20 443 €	71 630 €
PUYGOUZON	10 523 €	26 434 €	9 442 €	24 292 €	70 691 €
ROUFFIAC	2 103 €	5 758 €	1 463 €	6 415 €	15 740 €
SAINT-JUERY	34 991 €	54 222 €	29 087 €	56 514 €	174 814 €
SALIES	3 910 €	7 495 €	2 610 €	4 749 €	18 764 €
SEQUESTRE	9 385 €	13 191 €	7 328 €	15 333 €	45 236 €
TERSSAC	3 846 €	7 527 €	3 578 €	6 906 €	21 857 €
ENSEMBLE	400 000 €	600 000 €	400 000 €	600 000 €	2 000 000 €

DIT que la DSC sera versée mensuellement aux communes à partir du vote du budget primitif 2024 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Granier :

Bonsoir, madame la présidente, mes chers collègues,

D'abord un petit rappel du pacte financier et fiscal de solidarité communautaire le 14 décembre 2021, pour la période 2022-2025.

À cette occasion, une enveloppe de fonds de concours d'investissement de 10 millions d'euros, à destination des communes, a été mis en place sur la durée du mandat, avec un objectif : renforcer la capacité d'investissement des communes et de ce fait accompagner la reprise économique et contribuer ainsi au développement et à l'attractivité du territoire. Une clause de revoyure à mi-mandat a été introduite.

Le nouveau contexte économique marqué par l'accélération de l'inflation, nécessite de revoir les constats du diagnostic financier du territoire réalisé en 2021. Si la situation financière du territoire reste satisfaisante, avec une épargne nette élevée et une capacité de désendettement faible, elle masque des trajectoires financières divergentes entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Les constats faits en 2021 se sont accentués. Alors que les communes portent en moyenne 55% des investissements du territoire, elles ne bénéficient collectivement que de 19% de l'épargne nette. Cette dernière s'est même réduite de 68% entre 2020 et 2022.

Le nouveau cadre inflationniste a accéléré les déséquilibres financiers entre la communauté d'agglomération et ses communes membres entre 2020 et 2022.

Comment rééquilibrer les capacités d'autofinancement et d'investissement sur le territoire ?

La première possibilité était d'augmenter l'enveloppe des fonds de concours. Ces fonds de concours sont des subventions ponctuelles d'investissement qui ne permettraient pas de reconstituer l'épargne nette des communes. De plus, leur rythme de consommation est encore faible ; 11% de l'enveloppe et 26% hors Albi. La deuxième possibilité est la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire. Cette solution aurait l'avantage de transférer de manière pérenne des recettes de fonctionnement de l'agglomération vers ses communes membres, et donc de rééquilibrer les capacités d'autofinancement sur le territoire.

Si on met en place une dotation de solidarité communautaire, il faut définir le montant. Le montant proposé est de 2 millions d'euros. Ce montant permet à la fois d'avoir un effet de levier important sur les recettes de fonctionnement des communes et de conserver un niveau d'autofinancement élevé à l'agglomération pour financer son programme d'investissement à venir qui est un programme important.

La mise en place de cette dotation serait effective à partir du 1er janvier 2024, avec une possibilité de révision annuelle à partir de 2025, en fonction de l'évolution des recettes fiscales et de la situation financière de l'agglomération, sans que cette dotation ne puisse redescendre en dessous de 2 millions d'euros. Une nouvelle délibération fixera le montant actualisé pour 2025.

La dotation de solidarité communautaire doit être adoptée à la majorité des 2/3 du conseil communautaire. C'est une dépense obligatoire pour les métropoles et les communautés urbaines, mais facultative pour les agglomérations. La répartition est libre mais sous certaines conditions. En effet, deux critères doivent représenter au moins 35% de l'enveloppe, le revenu des ménages et le potentiel financier par habitant. Pour cette dotation, quatre critères de répartition sont proposés : le revenu des ménages qui est obligatoire pour 20% soit 400 000€, le potentiel financier pour 30% soit 600 000€ ; avec ces deux critères on est au-delà des 35%. Les dépenses réelles de fonctionnement pour 20%, c'est-à-dire 400 000€ ; et ensuite un indice synthétique représentatif des charges des communes qui représenterait 30% ; ce dernier est composé de 4 critères, avec une valeur équilibrée de 25% : le nombre d'enfants de 3 à 16 ans, les mètres linéaires de voirie - ce sont plutôt des critères qui favorisent les petites communes - le taux de logements sociaux et le taux de bénéficiaires d'APL. Cela permet un équilibre entre les communes les plus rurales et celles ayant des charges de centralité.

Si vous regardez le graphique avec le montant de la DSC par habitant, parce que le montant global est une indication, mais si on le ramène à la population, vous vous apercevez que les quatre communes qui ont le montant le plus élevé par habitant remplissent ces critères-là. Il y a deux petites communes, sans être péjoratif, Dénat et Rouffiac, et des communes ayant des charges centralité, on a Albi et Saint-Juéry.

Il vous est demandé de décider d'instituer une dotation de solidarité communautaire, de fixer son montant à 2 millions, de répartir cette dotation en fonction des quatre critères proposés, d'approuver l'avenant numéro 2 au pacte financier et fiscal de solidarité annexé à la délibération, et de répartir la dotation de solidarité communautaire suivant le tableau annexé, pour l'année 2024. Et enfin, de décider que la DSC sera versée mensuellement aux communes à compter du vote du BP 2024 (budget primitif).

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup monsieur Granier.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, on va commencer par monsieur Cabrolier, après, madame Ferrand-Lefranc, par ordre de levé de main.

Intervention de monsieur Cabrolier :

Merci madame la présidente. C'est une intervention plus qu'une question et une explication de vote, puisque je voterai contre.

Il est tout à fait positif, et on peut comprendre, le pacte financier que vous aviez mis en place en décembre 2021, puisqu'il s'agissait de 10 millions d'euros. J'ai vu que l'enveloppe était loin d'avoir été consommée. Je crois que c'est 30% à peu près. Mais ce sont des dépenses d'investissement, donc ce sont des dépenses sur l'avenir, et il est de bon ton, il est de coutume de considérer que les dépenses d'investissement sont nécessaires, surtout que le bloc communal et les communes font l'essentiel des investissements parmi les collectivités, sur nos territoires. Et c'était pour accompagner la reprise économique au lendemain du COVID. Et renforcer donc l'investissement des communes. Par contre, là, il s'agit d'une recette de fonctionnement, donc c'est une dépense de fonctionnement pour l'Agglo, qui est transférée comme une recette de fonctionnement, à hauteur de 2 millions d'euros. Après, ça pourra être supérieur, vous l'avez dit, à partir de 2025. Et le but, c'est de transférer de la capacité d'autofinancement de la C2A vers les communes, parce que vous êtes en difficulté, vous l'avez dit, les communes sont en difficulté. Et vous l'avez dit vous-même, les trajectoires sont divergentes au niveau des dépenses et des recettes parmi les communes de notre agglomération.

Alors vous prenez prétexte de la suppression de la CVAE, puisque vous en parlez. La CVAE, il faut toujours anticiper, vous avez raison, mais elle a été repoussée ; la suppression devait être sur 2 ans, elle est repoussée jusqu'en 2026, en tout cas échelonnée jusqu'en 2026. Vous prenez prétexte de la réforme de la DGF, comme si elle avait baissé, ce n'est pas du tout le cas ; on est loin de l'inflation mais elle a augmenté de 220 millions d'euros pour 2024. La DSU d'ailleurs, alors ça ne concerne pas tout le monde, mais elle a augmenté de 90 millions d'euros. Vous dites donc, effectivement, ça, j'en ai parlé, l'épargne nette des communes du territoire aurait baissé de 68%. Vous parlez de l'inflation, je suppose, parmi cela, il y a le coût de l'énergie. Et là, l'État vous aide, puisque certaines communes ont touché ce qu'on appelle le filet de sécurité pour faire face aux hausses du coût de l'énergie, et ce sont celles qui avaient une épargne brute qui avaient baissé de plus de 25% sur l'année.

Alors, il y a différents sorts puisque la commune de Saint-Juéry et la commune d'Albi vont bénéficier de versements, de recettes de fonctionnement supplémentaires. Par contre, les communes de Carlus et du Séquestre, pour ne citer qu'elles, s'étaient vu octroyer un acompte, mais elles vont devoir reverser cet acompte, puisque, d'après le ministère, la situation financière de ces collectivités en 2022 a été moins pire que ce qu'on pouvait penser.

Tout ça pour dire que, quand on transfère des dépenses de fonctionnement, là, c'est un peu une prime à la bonne ou à la mauvaise gestion, mais là en l'occurrence, ça peut être à la mauvaise gestion. Parce que vous êtes responsable devant les électeurs. Madame la présidente, vous avez dit "nous représentons tous une partie de nos concitoyens". Je vous rappelle que ce n'est pas à la proportionnelle, que nous sommes peu responsables justement devant nos électeurs dans ce Conseil communautaire, même si nous représentons tous quelque chose. Et moi, je veux garder la responsabilité des maires devant leurs concitoyens au niveau communal.

Alors je comprends bien que vous êtes embêtée, que la situation est compliquée, puisque dans le projet de loi des finances, et même dans ce qui est programmé jusqu'en 2026,

l'État vous demande de baisser vos dépenses de fonctionnement de 0,3% ; c'est le tiers de l'effort que l'État va faire pour repasser sous le sacro-saint 3% de déficit public.

Donc moi je ne vais pas voter ça, parce que vous avez, autant on peut transférer à mon avis des dépenses d'investissement, parce que ça peut être bénéfique, autant des recettes de fonctionnement, c'est très problématique ; C'était des recettes d'investissement que vous aviez transférées pour pouvoir investir plus.

On va vers une intégration financière accrue vers l'échelon communautaire. Et ça, ça me gêne. En tout cas, dans la situation que l'on vit. Vous avez déjà fait un petit peu remonter la fiscalité qui revient vers les communes, c'était quand vous avez harmonisé la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; vous avez voté pour la première fois une part intercommunale, et vous allez en bénéficier. Donc j'ai l'impression, c'est plus qu'une impression, je constate qu'on se sert des blocs communautaires des communautés de communes pour améliorer la gestion des communes. Alors pourquoi pas ? Mais moi, au niveau des dépenses de fonctionnement, ça me gêne, puisque je souhaite que chaque maire soit responsable devant ses concitoyens ; et les concitoyens regardent la bonne gestion de leur commune, ils regardent rarement la bonne gestion ou la mauvaise gestion du niveau supérieur.

C'est pour cela que je ne veux pas mettre le doigt dans cet engrenage au niveau des recettes de fonctionnement. Investissement, ça me gêne moins. La fiscalité, ça m'avait fort gêné, j'avais voté contre cette harmonisation de la TEOM, puisque vous aviez augmenté, quelque part, puisque c'est la même feuille d'impôts, la taxe foncière pour tous les concitoyens.

Voilà pourquoi je voterai contre cette délibération.

Intervention de madame la présidente :

Madame Ferrand-Lefranc.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Merci. Nous venons de voir le projet de territoire. J'observe qu'il pourrait convenir, au fond, à tout type ou presque de territoire. Un projet de territoire, j'oserais dire "prêt-à-porter", taille moyenne, ville moyenne, avec tous les mots à la mode, qualité de vie, etc. Nous voyons maintenant l'outil financier pour le réaliser ce pacte financier et fiscal de solidarité. Au-delà du nom engageant de pacte, il s'agit plutôt ici de décider de dotation versée par l'Agglomération au profit des communes membres. Il est clairement précisé que cette dotation est une recette de fonctionnement qui concerne tout type de dépense, contrairement aux fonds de concours qui sont réservés exclusivement au financement de l'investissement, dont nous apprenons, au détour de cette délibération, qu'ils sont peu dépensés (11%). Une question d'ailleurs, pouvez-vous nous expliquer les raisons de ce peu de dépenses ?

Pour revenir à ce pacte, au fait, pour financer quoi ? La réponse n'est pas donnée. Il appartient à chaque commune de dépenser comme elle l'entend l'argent que l'Agglomération, au travers de cette délibération, va lui allouer.

J'imagine, assez aisément, que tous les maires concernés voient cette perspective d'un bon œil. L'Agglomération vient donner de l'argent frais, qui va leur servir à honorer les dépenses toujours plus importantes, auxquelles les communes ont à faire face, tout en permettant de ne pas augmenter leurs impôts locaux. Qui se plaindrait d'un tel pacte ? On peut cependant s'étonner du vocable solidarité qui lui est accolé. En effet, la majeure partie des montants va revenir à la ville centre. Il n'est pas question de solidarité, ou si peu, en direction des petites communes qui manquent souvent le plus de moyens, et comme on aurait pu l'imaginer. Il n'est pas plus question de dédier les dotations de ce pacte financier et fiscal aux publics les plus défavorisés, alors que l'obligation de conclure un pacte financier fiscal tient exclusivement au fait que l'Agglomération est signataire d'un contrat de ville. La C2A doit répondre au besoin des habitants du territoire et aux défis écologiques, sociaux, économiques et démocratique actuel et à venir.

Pourtant, malgré l'habile habillage du projet de territoire de tous les mots clés qui comptent, le pacte financier et fiscal de solidarité présenté dans cette délibération, semble se résumer à donner de l'argent frais aux élus majoritaires pour réaliser leur programme électoral. En se transformant en redistribution d'argent aux communes, pour des projets

de communes, s'est installée à la C2A une dynamique inverse surtout aux besoins des habitants, comme un besoin des temps - excusez moi - je ne citerai qu'un seul exemple, celui des besoins de santé, et notamment l'accès aux soins de la population sur notre territoire. Alors qu'augmentent de façon majeure ses besoins, en lien notamment avec l'impact de la pollution, dont les perturbateurs endocriniens, le réchauffement climatique et la crise sociale, alors que s'effondre le nombre des médecins de notre territoire, l'Agglomération n'a pas considéré notre proposition de création d'un centre de santé publique. Il faut dire qu'il est l'objet d'une opposition idéologique farouche de la maire-présidente et des élus majoritaires d'Albi. Ils ne sont pourtant pas majoritaires au sein du Conseil communautaire, comme nous l'a prouvée la motion sur les bassins nordiques. Notre courrier de proposition n'a même pas reçu un accusé de réception.

En conclusion, nous appelons à un projet de territoire et un pacte financier fiscal de solidarité qui prennent réellement en compte les problèmes sociaux et écologiques, pour répondre concrètement aux besoins de la population et à la nécessaire adaptation de notre territoire aux défis environnementaux.

Nous n'approuvons donc pas cette délibération.

Intervention de madame la présidente :

Monsieur Granier, vous voulez rajouter quelque chose ?

Intervention de monsieur Granier :

Oui. Je voudrais apporter deux précisions. Sur le taux de consommation de fonds de concours, c'est aussi parce que les projets d'investissement prennent du temps. Donc il y a pas mal de demandes qui sont en cours. Et deuxièmement, vous dites que c'est effectivement, ça sera une recette de fonctionnement. Mais l'avantage que cela peut présenter, c'est que pour une commune qui n'a pas de gros moyens, elle peut investir la totalité de la dotation qu'elle recevra en investissement. La plupart des recettes des communes arrivent en fonctionnement. Et c'est bien ça l'augmentation de la capacité d'autofinancement.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Granier.

Madame, comment pouvez-vous nous dire que vous apprenez ce soir que les fonds de concours ne sont pas entièrement dépensés ?

Vous savez qu'à chaque Conseil communautaire, on vote des délibérations pour justement l'attribution des fonds de concours au rythme des communes. Donc vous savez très bien où on en est de la consommation des fonds de, vous êtes censée très bien savoir où on en est de l'attribution des fonds de concours. Vous avez voté le pacte initial avec finalement le montant initial par commune, et à chaque Conseil, on vote pour une commune, pour plusieurs communes, un montant total, un montant partiel, de libération du Fonds de concours. Donc il n'y a pas de secret. Ne laissez pas imaginer qu'il puisse y avoir des secrets, que vous apprenez ce soir que tout n'a pas été dépensé ;

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

Intervention de madame la présidente :

Ah d'accord, donc on s'est mal comprises.

Alors, monsieur Cabrolier ; non non, attendez, je voudrais quand même ; alors, madame Paturey et monsieur Cabrolier. Et après, on... allez-y.

Intervention de madame Paturey :

Juste un petit mot, moi, il me semble que le fond du problème est surtout dans la répartition des richesses de notre pays, parce qu'on ne serait pas en train de de négocier sur des subventions comme cela, si on répartissait un petit peu mieux les richesses. Voilà, merci.

Intervention de madame la présidente :

Merci madame Paturey.
Monsieur Cabrolhier.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Simplement, j'ai oublié, je rebondis, on a parlé des critères de la répartition. Moi, il y a un critère qui m'étonne, c'est les dépenses réelles de fonctionnement, la DRF. Alors Albi représente en général dans les 60%, 62% ; le poids d'Albi, même sur les autres critères, par exemple les revenus ; mais là, ça favorise la ville centre puisque Albi du coup est à 74% ; et ça sert dans le calcul de la répartition. Donc je m'étonne également, dans les critères, ce critère de la dépense réelle de fonctionnement, c'est-à-dire, plus on a, peut-être que vous allez me contredire, mais moi je le comprends comme ça, plus on a des dépenses importantes de fonctionnement, plus on va recevoir en retour. C'est ce que je disais tout à l'heure. Je ne dis pas que c'est mal géré à la ville d'Albi, mais c'est une prime quelque part ; puisque les dépenses de fonctionnement, vous subissez la hausse indiciaire des fonctionnaires, vous subissez effectivement l'inflation de l'énergie, mais la majorité, vous savez ce que c'est, bon, dépenses de personnel ; on a de plus en plus de dépenses de personnel au niveau communautaire ; mais on n'a pas baissé sur les dépenses de personnel, en tout cas de la ville-centre. Je ne sais pas dans les autres communes. Donc voilà, quelque part, ça ne me paraît pas illogique. Et ce critère, puis qu'apparemment il est libre, celui-ci, il y en a deux ou trois qui sont imposés, celui-là, je n'ai pas compris. Mais vous allez me répondre.

Intervention de madame la présidente :

En tout cas, personne autour de la table ne pourra considérer que les élus d'opposition d'Albi veulent de l'argent pour Albi. J'espère que vous aurez noté une parfaite neutralité, voire opposition de nos élus d'opposition, sur le fait que les albigeois puissent bénéficier d'une petite aide. Parenthèse refermée.

Monsieur le député, monsieur le député, ou pardon, excusez-moi, monsieur le Conseiller communautaire, je n'ai pas de leçon de gestion à recevoir de vous. Excusez-moi, mais, s'entendre dire que nous sommes des mauvais gestionnaires de la part de quelqu'un qui prône le retour de la réserve parlementaire, de la part de quelqu'un qui est censé connaître, de la part, votre groupe y est particulièrement favorable monsieur, vous le savez très bien ; de la part de quelqu'un qui est censé connaître la situation des communes de France, de la part de quelqu'un qui suit la vie politique locale Albigeoise depuis tellement d'années, que vous savez comment nous fonctionnons. Aujourd'hui, il n'y a pas une commune de France qui aille bien. Il n'y a pas une commune de France qui aille bien. L'aide au fonctionnement - je ne vous ai pas interrompu monsieur - l'aide au fonctionnement, c'est peut-être les uns et les autres, entendez-le, ce qui va nous permettre de ne pas augmenter la cantine de 15%. Une DSC, c'est du pouvoir d'achat apporté à nos concitoyens, la possibilité de pouvoir finalement dire à nos concitoyens que grâce au pacte fiscal et financier de solidarité, l'agglomération va aider chacune de nos communes, et ça va nous permettre, nous, de ne pas reporter les hausses d'électricité, les hausses de chauffage, les hausses de coûts de la cantine, les coûts de hausse de production. La juste, ou la plus juste rémunération de nos agents sur nos concitoyens. Il est là, le sujet. Le sujet est celui du pouvoir d'achat. Il n'y en a pas un d'entre vous qui ait parlé du pouvoir d'achat de nos concitoyens. C'est facile de dire que vous voulez les mettre autour de la table pour parler des grands sujets. Mais le vrai sujet pour nos concitoyens aujourd'hui, c'est leur pouvoir d'achat. Il n'y en a pas un d'entre vous qui soit capable d'en parler ; c'est quand même quelque chose d'exceptionnel. Je suis affolée.

Vous parlez de responsabilité, vous parlez de solidarité. Alors oui, madame, la solidarité existe, et elle existe au-delà du pacte fiscal et financier. La solidarité a existé quand on a décidé que l'agglomération allait contribuer au financement de l'éclairage public d'un certain nombre de communes, qu'on allait mettre en difficulté si on leur demandait de payer elle-même la remise à niveau de leur éclairage public. C'est par exemple 1,2 million pour certaines communes. C'est ça la solidarité. 1,2 million pour l'éclairage public de certaines communes et de manière dégressive, en fonction des besoins de chacune et des autres, ça correspond aux fonds de concours.

Oui madame, effectivement, le pacte fiscal et financier est lié au fait que l'agglomération est signataire du contrat de ville. Mais elle est signataire du contrat de ville pour qui, pour les 3 quartiers politiques de la ville de l'Albigeois, d'Albi. Cela vous ennuie que les albigeois puissent bénéficier d'une aide, parce qu'effectivement, les plus pauvres des concitoyens de notre territoire sont à Albi ? C'est complètement paradoxal. Vous parlez de grands principes, et vous êtes incapable de les appliquer, tout ça parce qu'il y a écrit Albi.

Je tenais à vous dire que, tout ce qui a été décidé, proposé, a été validé en Bureau communautaire. L'ensemble des élus ont été amenés à se prononcer sur les différents scénarios qui ont été proposés. Le scénario intermédiaire a été choisi, quasiment à l'unanimité, ou presque, et je me tourne vers mes collègues du Bureau communautaire. Ce n'est pas du « prêt-à-porter » madame. Tout le monde n'a pas les moyens de se payer du sur mesure. Le prêt-à-porter, moi, je n'ai pas honte ; je porte du prêt à porter ; et s'il y a des solutions prêt-à-porter, je trouve que finalement c'est une très bonne solution, et en tout cas, c'est la solution qui répond aux besoins du plus grand nombre. Le « prêt à porter », ce n'est pas une honte de parler de « prêt à porter ». Le « prêt à porter », c'est aussi finalement la possibilité de répondre aux attentes de l'ensemble des albigeoises, des albigeois, des habitants de Terssac, des habitants de Cunac, de Fréjairolles, de de Marszac ou d'ailleurs. L'idée, c'est vraiment qu'on puisse, grâce à cette aide apportée par l'Agglomération, ne pas toucher au pouvoir d'achat, ne pas encore considérer que la variable d'ajustement c'est le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Alors oui, vous l'avez dit, oui - je ne vous ai pas interrompu ni les uns ni les autres - oui, vous l'avez dit, Albi et Saint-Juéry vont bénéficier de plus d'aide que les autres ; c'est vrai ; mais Albi et Saint-Juéry, peut-être que si on regarde froidement les choses, elles ont plus de charges de centralité que les autres. Albi et Saint-Juéry ont une responsabilité qui est peut-être un petit peu plus importante que d'autres communes, en matière de dépenses de fonctionnement à l'échelle de l'Agglomération. C'est ça la centralité. On l'assume, on en est fiers sûrement aussi, d'être un pôle de centralité. Mais c'est vrai que ça demande aussi un certain nombre de dépenses supplémentaires.

Donc je crois que, au lieu de parler de réaliser un programme électoral, je crois qu'au lieu d'utiliser des grandes formules, nous devrions être des élus responsables, et se dire que sans une aide finalement, sans cette capacité qu'a l'Agglomération de pouvoir accompagner les communes, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, et bien les communes devront avoir recours à d'autres systèmes, soit de la suppression de services publics, madame Paturey, soit de l'augmentation du coût des services publics pour coller à l'augmentation des matières premières, et je parle par exemple de la cantine ;

Intervention de madame Ferrand-Lefranc:

Intervention inaudible ;

Intervention de madame la présidente :

Je ne vous ai pas interrompue madame, un minimum de respect s'il vous plaît. Ce n'est pas parce que vous avez oublié de parler du pouvoir d'achat que vous devez m'interrompre.

Je crois effectivement que les élus communautaires, ce soir, ont dans leurs mains cette responsabilité. Et effectivement, il n'y a pas une commune de France qui ne nous enverra pas ce soir avec le pacte de solidarité que nous avons mis en place, que nous développons. Nous avons la chance d'avoir une Agglomération qui va bien, qui est en bonne santé financière, et qui peut accompagner les communes. Notre objectif n'est pas de dire d'un côté les communes, de l'autre côté l'Agglomération. Communes et Agglomération ne font qu'un, et c'est ensemble qu'effectivement on arrive à remplir la mission de service public que nous devons à l'ensemble de nos concitoyens.

Madame Paturey.

Intervention de madame Paturey :

Je voudrais revenir sur le fond du problème, parce que le fond du problème c'est qu'effectivement, les richesses sont pas mal partagées, que les super profits vont à l'étranger, et qu'en attendant, les communes se serrent la ceinture ; et le pouvoir d'achat,

effectivement, c'est extrêmement important à l'heure actuelle. pas le problème à la source, on sera dans cette situation-là.

Intervention de madame la présidente :

Il faut en parler aux parlementaires, sûrement madame Paturey. Ce n'est pas dans les compétences de cette instance malheureusement.

Monsieur Chapron a également demandé la parole.

Intervention de monsieur Chapron :

Oui, je voudrais dire que, ne soyez pas inquiets sur l'utilisation du Fonds de concours en matière d'investissement, nous serons attentifs à le consommer, et de ce côté-là, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

Alors après, c'est vrai que ce pacte financier, enfin moi, j'avoue que quand on l'a présenté, il m'a interrogé aussi. La réalité quand même, c'est que les blocs communaux ne se portent pas aussi bien que ça. Alors, il y a des situations variables, je dirais dans le grand Albigeois, d'une commune à une autre. Comme l'a dit mon collègue, à travers cette dotation sur le fonctionnement, on va vraisemblablement essayer d'améliorer nos capacités d'autofinancement, et cela nous permettra aussi d'avoir un peu plus de marge de manœuvre sur les investissements, en deuxième rideau.

Après, là où je partage un peu les analyses qui ont été faites, c'est effectivement quelle est la volonté politique de l'État à travers les réformes fiscales, pour, on a vu la suppression de la taxe d'habitation ; le seul levier qu'il reste dans les communes, c'est quand même le foncier bâti. On sait que ce levier-là est à utiliser avec parcimonie dans un contexte d'inflation et de difficultés. Et le constat que je fais, c'est qu'effectivement, à travers ces mécaniques-là, on se retrouve quand même de plus en plus dépendant des EPCI. Il se trouve que notre EPCI est bien portante en matière financière. Donc on a un pacte financier, quand on discute avec beaucoup de collègues, qui sont des présidents de communautés de communes, qui ouvrent de grands yeux quand on leur parle d'un fonds de concours et quand on leur parle d'une dotation en matière de fonctionnement, de ce pacte solidarité, et qui nous envient.

Alors, moi, je peux vous garantir qu'au niveau de ma commune, on saura l'utiliser. Il n'y a pas de souci là-dessus. Pas forcément, je dirais pour dépenser de l'argent en fonctionnement de façon inutile. Par contre, effectivement, on peut s'interroger sur la volonté politique de l'État par rapport à ces mécaniques qui font que progressivement les blocs communaux, on est quand même, alors, le mot est peut-être un peu fort, mais on va être des mendiants bientôt.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Chapron.

S'agissant de cette délibération du pacte financier et fiscal de solidarité et des modalités de répartition de la DSC, est-ce qu'il y a des votes contre ? Monsieur Cabrolier.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, monsieur Krol, monsieur Pragnère, madame Paturey, madame Hibert, monsieur Tonicello.

Votes pour ?

Merci beaucoup.

Nous poursuivons donc s'il vous plaît.

DEL2023_239 Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat - attribution

Pilote : Ressources humaines

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Conformément à l'engagement du Gouvernement de soutenir le pouvoir d'achat des ménages dans le contexte d'une inflation soutenue, un décret portant création d'une prime

exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) pour certains agents publics a été publiée au journal officiel le 1^{er} août 2023.

La mesure avait été annoncée par le ministre de la transformation et de la fonction publique le 12 juin, lors de l'annonce de la revalorisation de 1,5 % de la valeur du point d'indice de la fonction publique. La création de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle concerne seulement les agents de la fonction publique d'État, de la fonction publique hospitalière ainsi que les militaires.

S'agissant de la fonction publique territoriale, compte tenu du principe de libre administration des collectivités territoriales, un décret spécifique portant création de cette prime a été publié le 31 octobre 2023.

Ce texte indique que les organes délibérants ont la possibilité, d'une part, d'instituer cette prime et d'autre part de fixer le montant forfaitaire de cette dernière avec comme montant maximum celui versé aux agents de l'État, de la fonction publique hospitalière et des militaires.

La prime est destinée à pallier pour partie la baisse du pouvoir d'achat des agents liée à l'inflation et au renchérissement du coût de la vie. Elle vient donc s'ajouter à leur rémunération habituelle.

La volonté de la communauté d'agglomération de l'Albigeois est donc, dans un souci de soutien aux agents, d'instituer cette prime et d'appliquer les taux réglementaires maximums.

Des conditions cumulatives sont dictées par le décret cité ci-dessus. Pour bénéficier de cette prime, les agents doivent :

- avoir été recrutés ou nommés avant le 1^{er} janvier 2023,
- être toujours en poste au 30 juin 2023,
- avoir perçu, entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023, une rémunération inférieure ou égale à 39 000 € brut, soit 3 250 € brut par mois maximum.

Le montant de la prime est fixé forfaitairement, en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 :

- rémunération inférieure ou égale à 23 700 € : 800 € brut;
- rémunération supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 € : 700 € brut ;
- rémunération supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 € : 600 € brut ;
- rémunération supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 € : 500 € brut ;
- rémunération supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 € : 400 € brut ;
- rémunération supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 € : 350 € brut ;
- rémunération supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 € : 300 € brut.

Ce forfait ne sera réduit qu'à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi de l'agent sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires,

VU le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la Fonction Publique territoriale,

CONSIDÉRANT la volonté de soutenir le pouvoir d'achat des agents de la communauté d'agglomération de l'Albigeois dans ce contexte d'inflation soutenue,

CONSIDÉRANT que la présente délibération a pour objet mettre en place la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et de définir les critères d'attribution au sein de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

CONSIDÉRANT les critères d'éligibilité fixées par le décret n°2023-1006 référencé ci-dessus, excluant les vacataires, les agents en disponibilité ou en congé parental (positions n'ouvrant pas droit à rémunération) de ce dispositif,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 octobre 2023,

VU la présentation à la commission Ressources et équipements publics du 25 octobre 2023,

VU l'avis de principe du comité social territorial du 30 octobre 2023,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) à la communauté d'agglomération de l'Albigeois au profit des agents remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- l'agent doit avoir été recruté ou nommé avant le 1^{er} janvier 2023,
- il doit être toujours en poste au 30 juin 2023,
- et doit avoir perçu, entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023, une rémunération inférieure ou égale à 39 000 € brut, soit 3 250 € brut par mois maximum.

DÉCIDE de fixer les montants forfaitaires maximums calculés en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 :

- rémunération inférieure ou égale à 23 700 € : 800 € brut ;
- rémunération supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 € : 700 € brut ;
- rémunération supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 € : 600 € brut ;
- rémunération supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 € : 500 € brut ;
- rémunération supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 € : 400 € brut ;
- rémunération supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 € : 350 € brut ;
- rémunération supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 € : 300 € brut.

Ce forfait ne sera réduit qu'à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi de l'agent sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

DÉCIDE d'ouvrir cette prime aux agents contractuels de droit public.

DÉCIDE de verser cette prime en une seule fois sur la paie du mois de décembre 2023.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits dans les budgets de l'exercice en cours.

Intervention de madame la présidente :

C'est moi qui vais poursuivre à la place de monsieur Venzal qui n'a pas pu être présent ce soir, et nous allons donc parler d'un dispositif à destination de nos agents. Un dispositif dont on avait, je pense, d'ores et déjà un petit peu évoqué le sujet à tout le monde en Bureau communautaire, qui est la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, qu'il nous est proposé de verser à nos collaborateurs.

Vous savez que l'État, pour les agents publics de la fonction d'État, a d'ores et déjà activé cette possibilité d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Nous sommes dans l'attente du décret concernant les collectivités territoriales. Ce décret est sorti le 31 octobre dernier, et nous donne donc les modalités selon lesquelles nous allons pouvoir venir accompagner, là encore, le pouvoir d'achat des agents de l'Agglomération.

Vous avez dans cette délibération les conditions cumulatives qui permettront de bénéficier de cette prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ; à la fois les conditions cumulatives et à la fois les questions de rémunération et de ventilation de cette prime, en fonction des rémunérations de nos agents.

Je ne sais pas si cela appelle des remarques de votre part ?

Monsieur Cabrolier, monsieur Tonicello.

Monsieur Cabrolier, vous avez la parole.

Intervention de monsieur Cabrolier :

Je me réjouis, je ne suis pas le seul à voir, on parlait de pouvoir d'achat, que vous octroyez une prime PEPA, ou PPV, ou la prime Macron, suite également à la loi partage de la valeur qui a été votée à l'Assemblée, et qui va revenir d'ailleurs dans pas longtemps. J'observe, ce n'est pas toujours le cas, donc là, je vous félicite que moins on gagne comme agent et bien plus la prime sera importante. C'est plutôt l'inverse que l'on observe souvent. Donc ça c'est bien. Et puisque vous, vous vous parliez de pouvoir d'achat, je rappelle que cette prime est une dépense de fonctionnement ; donc très bien ; et tout à l'heure justement, vous parliez du pouvoir d'achat, mais la dépense de fonctionnement de l'Agglo, vous l'avez utilisée au travers de la DSC. Moi j'aurais préféré, vous voyez, que les 2 millions dont on a parlé tout à l'heure, servent pour éventuellement même une deuxième prime demain, parce que dans l'année maintenant, on peut en verser deux, servent aux agents de notre collectivité plutôt que de revenir vers les communes, puisqu'on est, pareil, sur des dépenses de fonctionnement.

Intervention de madame la présidente :

Juste avant de laisser la parole à madame Paturey, autorisez-moi un petit peu d'impertinence en vous disant que ce n'est pas nous qu'il faut remercier mais monsieur Macron, que vous avez cité au début, puisque c'est le gouvernement qui a donné le barème. Donc je vous laisse le remercier si vous le souhaitez. Madame Paturey, vous avez la parole.

Qui a demandé la parole après ? Monsieur Tonicello.

Intervention de monsieur Tonicello :

Merci, nous sommes bien entendu favorables à cette prime. Cela dit, dans le contexte économique et social actuel, le besoin réel, c'est l'augmentation des salaires, pour répondre à l'inflation, pour soutenir le pouvoir d'achat des agents de notre collectivité, en particulier les salaires les plus faibles, pour garantir aux agents de la collectivité des perspectives salariales à long terme et pas seulement de façon ponctuelle avec des primes. Des salaires trop bas, c'est un manque de considération pour les agents, mais c'est aussi un risque de voir partir des agents ou de ne pas en recruter assez. C'est donc un risque aussi pour la qualité du service rendu à la population.

Je vous remercie.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Madame Paturey.

Intervention de madame Paturey :

Ça va être un peu redondant, je m'excuse.

Les agents attendent une réelle réévaluation des salaires pour compenser l'inflation galopante, et arrive seulement une prime. Alors bon, c'est mieux que rien, vous allez me dire, mais il faudra peut-être revoir, afin de fidéliser notre personnel, nos agents sur la communauté d'agglomération, et peut-être même sur la mairie.

Par contre, j'ai quand même une petite question : comment allez-vous profiter de sa mise en place pour revoir les régimes indemnitaires et installer la rémunération au mérite ?

N'ayant pas de certitude sur le maintien des acquis, je m'abstiendrai, pour ne pas non plus gêner la distribution de cette prime.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Alors, je vais vous rassurer, en tout cas j'espère que je vais vous rassurer. Je vais vous rassurer d'abord sur le fait que, il y a 5% d'augmentation, mais je pense que vous êtes tous des observateurs suffisamment attentifs de la vie publique pour l'avoir noté, il y aura 5% d'augmentation pour l'ensemble de nos collaborateurs, des agents, à partir du premier janvier. J'ai dit quoi ? 5% ? Pardon, 5 points d'indice, oui, excusez-moi, 5 points d'indice au premier janvier.

Deuxième élément, je tiens à remercier Marc Venzal, comme je remercierai Gilbert Hangard lors du prochain Conseil municipal, je tiens à remercier Marc Venzal qui, depuis plusieurs semaines, porte la volonté de pouvoir faire bénéficier nos agents de cette prime exceptionnelle. Le travail qui a été mené par Marc Venzal, Gilbert Hangard, les organisations syndicales, le service des ressources humaines, est un travail qui va s'échelonner sur le long terme, puisque, comme vous l'avez dit madame Paturey, nous avons à revoir notre régime indemnitaire, le régime indemnitaire des agents de l'Agglomération s'agissant de ce Conseil communautaire. Ce régime indemnitaire va demander un temps de travail assez important. La refonte de ce régime indemnitaire va demander un temps de travail assez important ; et ce qui a été décidé avec les organisations syndicales, c'est qu'on se donnait collectivement jusqu'au mois de juillet 2024 pour achever la refonte du régime indemnitaire. Juillet 2024, je n'ai pas besoin de vous faire le compte à rebours, ça nous laisse encore plusieurs mois finalement, sans geste, sans marque particulière à l'égard de nos agents. C'est pour ça que Marc Venzal a proposé que l'agglomération puisse porter l'attribution de cette prime exceptionnelle pour effectivement être un premier pas dans le cadre des négociations qui sont en cours, qui ont démarré avant la fin de l'été d'ailleurs, de mémoire, et qui finalement, ont abouti à la possibilité de faire bénéficier nos agents de cette prime.

Vous le savez, cette prime a été décidée au journal officiel début août 2023. Nous n'avions pas encore les critères d'application pour la territoriale. Mais depuis le mois d'août, les élus aux RH ont collectivement décidé de pouvoir faire bénéficier nos agents, et là aussi, dans une équité la plus totale possible entre les diverses collectivités. Et je ne voudrais pas m'engager pour mon collègue maire de Saint-Juéry, mais je crois qu'effectivement, David Donnez a également décidé de pouvoir aller sur cette reconnaissance. L'idée est qu'il y ait vraiment une équité entre les agents du service public de l'albigeois, qu'ils soient de l'Agglomération, de la ville centre, de Saint-Juéry et d'autres territoires.

Depuis le mois d'août, nous avons fait le choix de retravailler le régime indemnitaire et d'attribuer cette prime. On a été particulièrement soulagés de voir le décret arriver, ce qui nous permet de la distribuer avant la fin de l'année et donc ce sera un plus pour nos agents sur l'année 2023. L'année 2024 leur permettra, dès le mois de janvier, l'augmentation des 5 points d'indices supplémentaires, et ensuite en milieu d'année, la refonte sera aboutie de notre régime indemnitaire.

On est vraiment dans une progression, et je crois très sincèrement qu'effectivement nos agents méritent cette reconnaissance. J'entends que certains ne veulent pas, enfin j'entends, j'ai pris note des positions de certains, mais je vais donc mettre cette délibération au vote. Je m'étonne un petit peu que personne n'ait remarqué...;

Madame Paturey.

Intervention de madame Paturey :

Puisque vous ne touchez pas au régime indemnitaire actuel jusqu'en juillet 2024, je vais voter cette prime. Par contre, ce que je veux quand même dire, c'est que le système des primes, c'est un appauvrissement des pensions pour les futurs retraités quand même. Et ça, c'est extrêmement important. Il vaudrait mieux augmenter le point d'indice encore plus, que mettre des primes à tout va. Parce qu'après, les gens se retrouvent avec une misère au bout du compte.

Voilà.

Intervention de madame la présidente :

Merci madame Paturey. Je ne crois pas qu'on puisse dire que nous sommes des adeptes des primes à tout va. Mais bien noté sur votre remarque.

J'allais vous dire que j'étais étonnée que personne n'ait fait la remarque des critères cumulatifs qui ont été proposés par le décret, puisque, vous aurez noté que les agents devront avoir été recrutés avant le 1er janvier, ce qui laisse quand même tous les agents recrutés depuis le 1er janvier sans bénéfice de cette prime. Vous aurez noté qu'il faut être toujours en poste, ça c'est normal, et il faut avoir reçu une certaine rémunération.

Donc, Marc Venzal vous l'aurait dit bien mieux que je ne le ferai, mais bien évidemment, nous allons travailler à une équité pour nos agents et faire en sorte que les agents, y compris ceux arrivés depuis le 1er janvier 2023, puissent bénéficier également d'un traitement équitable.

S'agissant de cette prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Je vous remercie.

Nous poursuivons donc s'il vous plaît, monsieur Lailheugue.

DEL2023_240 Cession d'un immeuble destiné à la réhabilitation de logements - 4 rue d'Engueysse / 5 quai Choiseul à Albi - appel à projets

Pilote : Direction de l'urbanisme, de l'habitat et de la stratégie territoriale

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

Après que la candidature de la Ville d'Albi a été retenue en avril 2018 par le ministère en charge de la cohésion des territoires au programme Action cœur de ville, un travail de terrain a permis d'établir une liste d'immeubles à vendre et/ou vacants de longue durée potentiellement à réhabiliter, puisque présentant un caractère stratégique, en raison de leur localisation et leur architecture.

Dans ce contexte, l'immeuble situé au cœur du site patrimonial remarquable d'Albi (SPR) entre la rue d'Engueysse et le quai Choiseul a été identifié comme étant stratégique, en raison de sa localisation et de sa qualité architecturale (parcelle n°AD005).

Pour faire suite à la convention opérationnelle du dispositif Action cœur de ville d'Albi, établie en février 2020, entre l'établissement public foncier d'Occitanie (EPFO), la Ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois, cet immeuble a été acquis par l'EPF d'Occitanie. En effet, dans le cadre de ce type de convention, l'EPF d'Occitanie peut procéder à des acquisitions foncières afin de faciliter des opérations immobilières, notamment en réhabilitation ou en renouvellement urbain.

Cet immeuble traversant, donnant une vue sur le Tarn, représente un enjeu qu'il convient de traiter dans le cadre d'une réhabilitation d'ensemble.

L'immeuble présente un caractère de dégradation important, mais dispose de réelles qualités architecturales. Il a fait l'objet d'arrêtés municipaux de péril imminent en août et octobre 2019, en raison de l'instabilité des maçonneries de remplissage des colombages côté rue d'Engueysse et suite à des chutes de briquettes. L'arrêté a été levé pour sa composante d'urgence par des interventions sur les façades.

Aussi, il est proposé de lancer un appel à projets, mené conjointement entre la Ville d'Albi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et l'EPF d'Occitanie, qui aura pour objet la cession de ce foncier au profit d'un opérateur, public ou privé, en vue de réhabiliter cet immeuble en logements, et ce à tous types de candidats : opérateurs immobiliers, publics ou privés (investisseurs privés, bailleurs sociaux, sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (SACICAP), associations, etc).

Il est proposé que l'appel à projets prévoit :

- un maintien de la vocation d'habitation à usage de résidences principales - toute location en meublé de tourisme des logements sera interdite ;
- une réhabilitation énergétique des logements ;
- une réhabilitation intérieure et structurelle du bâtiment, en conservant la qualité architecturale du bâti.

Les candidats devront présenter un dossier de candidature comprenant :

- une note présentant notamment les expériences, les motivations, des références adaptées aux attentes du présent appel à projets et les capacités financières ;
- une note de présentation du projet, comprenant tout élément descriptif et graphique visant à présenter le projet (croquis, schémas) et explicitant le programme de l'opération :
 - . le nombre et les typologies de logements, les surfaces des logements, les statuts d'occupation, etc ;
 - . les ambitions environnementales, notamment d'un point de vue énergétique, recyclage des matériaux, etc ;
 - . les ambitions en terme de qualité architecturale.
- une note sur le montage juridique et opérationnel ;
- les éléments financiers, comprenant l'offre d'acquisition de l'immeuble, incluant le coût d'acquisition et la part des travaux prévisionnels. Dans l'hypothèse où l'opération ne serait pas équilibrée, une explication des raisons du déficit est attendue, en étayant le calcul du montant du déficit ;
- le calendrier prévisionnel de l'opération ;
- les conditions suspensives sollicitées par le candidat à son profit.

Une visite de l'immeuble sera obligatoire.

Les critères de sélection du porteur de projet proposés sont les suivants :

- qualité du projet proposé et niveau de prise en compte des préconisations,
- prix proposé,
- capacité du candidat à respecter ses engagements (notamment au regard de ses garanties financières) et à réaliser l'opération.

En outre, dans la mesure où le projet retenu répond aux enjeux du dispositif Action cœur de ville d'Albi et à ceux du programme pluriannuel d'intervention de l'EPF d'Occitanie, il pourra bénéficier, si nécessaire, du fonds de compensation de la surcharge foncière mise en place par l'EPF. Dans ce cadre, l'EPF d'Occitanie peut soutenir la production de logements sociaux (financés en prêt locatif social (PLS), en prêt locatif à usage social (PLUS) et en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)), de logements en accession sociale (prêt social location accession (PSLA) et bail réel solidaire), et d'opérations en investissement locatif produites dans le parc ancien dans le cadre des dispositifs Denormandie ou Malraux, ou soutenues par l'association nationale de l'habitat (ANAH).

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N°DEL2018_1119 du 18 juillet 2018 sur la contractualisation du programme Action cœur de ville,

VU la délibération N°DEL2020_042 du 11 février 2020 portant opérationnelle avec l'établissement public foncier d'Occitanie dans le cadre du dispositif Action cœur de ville,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 octobre 2023,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le lancement de l'appel à projets,

DIT QUE l'analyse des offres sera effectuée par la Ville d'Albi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et l'EPF d'Occitanie en fonction des critères de sélection mentionnés dans l'appel à projets.

Intervention de monsieur Lailheugue :

Madame la présidente, chers collègues,

Cette délibération concerne la cession d'un immeuble destiné à la réhabilitation de logements rue d'Engueysse.

On a une liste d'immeubles vacants, stratégiques, qui sont vides, et qui ont des qualités architecturales intéressantes. Cet immeuble correspond à cette liste. Il a été acheté par l'établissement public foncier d'Occitanie, dans le cadre du dispositif action cœur de ville conclu entre l'EPF, la ville et l'agglomération.

Le but de cette délibération est maintenant de pouvoir le revendre. Il s'agit d'un immeuble traversant donnant sur le Tarn, qui était assez dégradé puisqu'il a fait l'objet d'un arrêté de péril imminent en août et en octobre. Pour la façade, des travaux de façade ont été faits, donc l'arrêté a été levé pour sa composante d'urgence.

Le but de la délibération est de lancer cet appel à projets, conjointement avec les mêmes partenaires, la ville, la communauté d'agglomération et l'EPF d'Occitanie, pour la cession, en sachant qu'on l'ouvre à tout opérateur public privé, en vue de le réhabiliter, et tous les types de candidats, que ce soit des opérateurs immobiliers publics ou privés, investisseurs privés, bailleurs sociaux, sociétés anonymes, coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété, associations, etc.

Il est prévu un maintien de la vocation d'habitation à usage de résidence principale, pour éviter tout ce qui pourrait être investissements en faveur de meublés de tourisme, une réhabilitation énergétique du logement, et une réhabilitation intérieure et structurelle du bâtiment en conservant la qualité architecturale du bâti, puisque rue d'Engueysse, il y a des colombages notamment.

Les candidats devront présenter un dossier de candidature, avec une note présentant les expériences, les motivations, une présentation par rapport à ce qui va être proposé en termes urbanistiques, le nombre, la typologie de logements, la surface des logements, les statuts d'occupation, les ambitions environnementales, notamment au niveau du type de rénovation énergétique ; je l'ai déjà dit, l'ambition architecturale ; un autre sur le montage juridique opérationnel, et surtout les éléments financiers pour vérifier le sérieux des propositions ; dans l'hypothèse où l'opération ne serait pas équilibrée, une explication des raisons du déficit est attendue ; le calendrier de l'opération ; les conditions suspensives. Une visite de l'immeuble sera obligatoire. Après, on se réunira, les trois partenaires concernés, pour voir effectivement la qualité du projet proposé, le prix et la capacité du candidat à respecter ses engagements, notamment les garanties financières et à réaliser l'opération.

Je rappelle que nous sommes dans le cadre de l'action Cœur de ville, et à ce titre-là, l'EPF peut faire des efforts, notamment quand il s'agit de logements sociaux. C'est ce qui sera activé, s'il y a des candidats qui envisagent de faire au niveau social. Avec même, possibilité pour l'EPF de vendre l'immeuble moins cher qu'il ne l'a acheté. C'est un dispositif national.

Voilà, c'est le but de cette délibération, il vous est proposé de vendre cet immeuble avec les critères qui vous ont été exposés et dans les conditions qui vous ont été exposées.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Lailheugue.

Monsieur Pragnère a demandé la parole. Pardon, madame Paturey, excusez-moi, je ne vous vois pas bien de là.

Intervention de madame Paturey :

Je voudrais intervenir là-dessus rapidement, parce qu'on achète et on vend de plus en plus d'immeubles sur l'albigeois. Il y a un certain nombre de programmes immobiliers. On peut s'en féliciter. Mais je souhaiterais que cette fois-ci, on essaie de garder ce programme immobilier dans le giron du logement social, au maximum. Parce que ce sont souvent des résidences un petit peu luxueuses qui se créent, et qui sont inabordables pour les albigeois. Donc on pourrait peut-être mettre une contrainte là-dessus.

Merci.

Intervention de monsieur Lailheugue :

Je ne peux pas vous laisser dire ça, parce que justement, dans le cadre d'action Cœur de ville, on a quand même plusieurs réhabilitations d'immeubles vides qui ont été faits, en face de la cité épiscopale ; il y en a au moins 4 ou 5 dans le premier action cœur de ville, où justement, il y a des aides faites, et ce sont des loyers modérés, avec des engagements avec l'intervention d'action logement. Là l'important, c'est qu'effectivement, à partir du moment où cet immeuble a été acheté, le portage, on ne peut pas non plus le faire durer. On va voir ce qui va se prononcer. Et c'est en fonction qu'effectivement qu'on va se réunir, qu'on regardera ce qu'on en fera ; si bien sûr il y a quelque chose d'intéressant au niveau en logement social, type typiquement, comme cela a déjà été fait avec action Cœur de ville, on restera dans la logique bien sûr de le privilégier. L'important par contre, c'est que quelqu'un se manifeste, parce que, comme je l'ai dit, effectivement c'est un immeuble quand même assez dégradé, dont le propriétaire n'arrivait pas à faire les travaux, qui va s'abîmer et qui patrimoniallement est très très important. On ne veut pas pour l'instant se priver de voir qui va se prononcer, et après on regardera par rapport aux critères. Mais il y a plusieurs opérations sorties où on a favorisé justement avec action logement, et mettre des loyers modérés avec des engagements de propriétaires. De ce côté-là, ce n'est pas automatiquement du luxueux et du privé qui va sortir. Après, on va avoir déjà les candidats qui vont se manifester. C'est pour cela que pour l'instant, on a surtout bloqué tout ce qui était touristique, pour éviter effectivement typiquement du Airbnb, et rester sur quelque chose d'habitation principale. Mais après, on n'a pas voulu non plus se bloquer de façon à ce qu'il n'y ait pas de candidat et qu'on se retrouve de nouveau à ouvrir ; on ouvre et après le choix sera fait par rapport aux candidats. Mais, il faut voir par rapport à ce que chacun va proposer. Mais la volonté n'est pas de favoriser le luxueux.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Lailheugue.

S'agissant de cette délibération, est ce qu'il y a de votes contre ?

Abstentions ?

Votes pour ?

Merci, nous poursuivons s'il vous plaît monsieur Bouat.

DEL2023_241 Développement du covoiturage - demande de subvention Etat

Pilote : Transports Urbains

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a adopté son plan de déplacements urbains en 2017. Il repose sur une stratégie multimodale, c'est-à-dire une meilleure articulation entre les différents modes de transports et vise à rééquilibrer la part de la voiture au profit des modes de transports collectifs et des déplacements doux.

Le plan d'action comporte trente-six actions dont plusieurs concernent la mobilité partagée. Il s'agit notamment des actions suivantes :

- action 2 : aménager de nouvelles aires de covoiturage
- action 4 : développer le covoiturage

Dans ce contexte, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé de :

- déployer un service de covoiturage qui viendra renforcer son offre de services de mobilité libéA
- poursuivre le maillage de son territoire par la création de nouveaux parcs de covoiturage.

Le Conseil communautaire du 14 décembre 2022 a approuvé l'expérimentation d'un service de covoiturage courte distance sur le territoire du Grand Albigeois. Ce nouveau service a vocation à compléter l'offre de transports collectifs dont le réseau a été progressivement restructuré depuis plusieurs années ainsi que le service de transport à demande sur les communes à plus forte ruralité.

Le service est gratuit pour les passagers et prévoit une incitation financière pour le conducteur d'un montant de deux euros par passager et par trajet. Ce nouveau service dénommé libéA Covoit' a pour objectif de réaliser annuellement vingt mille trajets après une première année d'expérimentation.

Un programme d'animations auprès des plus importants employeurs publics et privés volontaires est également en cours de déploiement.

En parallèle, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a le projet d'aménager un parc de covoiturage d'une cinquantaine de places au niveau de l'échangeur de la route de Castres à Albi, le long de la route départementale 612. Il sera doté de tous les équipements de confort pour les covoitureurs (sanitaires publics, abri, consignes à vélos sécurisées). Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère de ce parc de stationnement et aux qualités environnementales notamment des revêtements du sol. Ce parc viendra compléter les parcs situés le long de la route nationale 88.

L'ensemble de ces actions peuvent bénéficier du soutien de l'État au titre du Fonds Vert.

La plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Dépenses € HT	Recettes € HT		
		Etat (Fonds Vert)	Taux	Agglomération
travaux d'infrastructures - aire de covoiturage de Mézard	710 000	30 000	4,23 %	680 000
animation du dispositif par un agent de l'agglomération	43 000	21 500	50 %	21 500
incitation financière à la pratique du covoiturage : 1€ versé par l'État pour 1€ versé par la collectivité	40 000	20 000	50 %	20 000
TOTAL	793 000	71 500	9,02 %	721 500

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019,

VU le plan de déplacements urbains adopté le 28 septembre 2017,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 octobre 2023,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

	Dépenses € HT	Recettes € HT		
		Etat (Fonds Vert)	Taux	Agglomération
travaux d'infrastructures - aire de covoiturage de Mézard	710 000	30 000	4,23 %	680 000
animation du dispositif par un agent de l'agglomération	43 000	21 500	50 %	21 500
incitation financière à la pratique du covoiturage : 1€ versé par l'État pour 1€ versé par la collectivité	40 000	20 000	50 %	20 000
TOTAL	793 000	71 500	9,02 %	721 500

Intervention de monsieur Bouat :

Merci, bonsoir à tous.

Il s'agit de vous présenter un plan de financement concernant le covoiturage. Vous savez que l'agglomération s'est lancée dans cette démarche depuis le début de l'été. Une plateforme avec qui nous travaillons, qui est la plateforme Karos, conformément aux décisions de notre plan de déplacement urbain. Pour rappel, il y a trente-six actions qui avaient été mises en place. Là, on est dans les actions 2 et 4 concernant le covoiturage, le développement du covoiturage et le développement des infrastructures de covoiturage. Juste pour information, puisque j'ai eu les chiffres tout à l'heure, la plateforme Karos a enregistré au mois d'octobre 2000 passagers sur le covoiturage ; cela veut dire que 2000 concitoyens du grand Albigeois ont utilisé le covoiturage, cela fait 2000 voitures de moins qui ont circulé, et moins d'autosolisme dans les rues de l'Agglomération.

Fort de tout ça, nous vous proposons un plan de financement, puisque nous avons le projet d'établir un parking de covoiturage de Mézard, qui est un délaissé de l'État route de Castres, d'une cinquantaine de places réservées aux usagers à la fois du covoiturage mais aussi des transports collectifs. Puisque, vous le savez, le fait que ça fonctionne, on est sur une plateforme de courtes distances, donc pour l'instant on est à l'échelle de l'agglomération, et le conducteur de la voiture reçoit 2€ par passager transporté, ce qui fait que sur une journée, s'il transporte 2 ou 3 personnes, cela va l'aider à acheter le carburant ou payer l'électricité de sa voiture.

Le plan de financement se trouve sur la deuxième page de la délibération. On voit les travaux d'infrastructures, on voit l'animation du dispositif, puisque nous avons recruté une chargée de mission qui notamment est chargée de développer cela, puisque l'intérêt est qu'il y ait le plus grand nombre possible de gens sur cette plateforme ; et nous avons donc déjà commencé à aller chercher les employeurs, puisque ce sont quand même eux les générateurs de mobilité. On a commencé par l'hôpital, mais on va aussi continuer par d'autres entreprises qui sont intéressées.

L'incitation financière, je le disais, 1€ versé par l'État, et 1€ versé par notre collectivité. On est sur un total de dépenses de 793 000€, avec des subventions attendues, et c'est bien ce que nous allons valider ce soir, qui seraient de 71 500 €; il resterait à charge pour notre agglomération, pour développer ce service, 721 500€ HT.

Je vous remercie.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup monsieur Bouat.

Est-ce que tout le monde visualise bien où est cette future aire de covoiturage ? C'est ce qui me semblait, qu'il y avait des doutes. Vous pouvez peut-être le repréciser s'il vous plaît.

Intervention de monsieur Bouat :

Route de Castres, il y a en face le marchand de voitures ; on est sur un délaissé de l'État, déjà arboré, et dans lequel on va inventer une autre manière de stationner, puisque l'idée serait d'avoir un sol poreux, d'avoir une voirie en macadam, mais l'endroit où on posera les voitures, ça sera de l'herbe. Et on va essayer d'inventer un petit peu une autre forme de stationnement. On se limite à 50 places puisqu'on va respecter les plantations déjà en place ; l'arbre n'étant pas pour le coup une variable d'ajustement, mais ce sont les voitures qui vont essayer de s'ajuster au milieu des arbres.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup, on est vraiment juste à la sortie d'Albi. Vous passez sous le pont de la rocade et tout de suite à droite, dans la bretelle qui monte et qui permet de reprendre la rocade vers Rodez sur la route de Castres, vous avez ce délaissé sur la droite, qui est particulièrement bien placé. On est entre les 2 ronds-points d'échangeurs, sortie route de Castres, vraiment à un endroit qui devrait effectivement permettre de rendre un certain nombre de services.

Merci beaucoup, parce que ce n'était pas évident de pouvoir faire rentrer tous les services qui seront proposés sur cet espace.

Intervention de monsieur Bouat :

Juste, je me permets, puisque je vois que la presse est là, on attend juste l'autorisation de la DIRSO, de faire les travaux, puisqu'il s'agit d'une convention avec l'État ; l'État ne nous donne pas le terrain, il nous fait une convention pour 99 ans, je crois. Mais là, il y a une signature qui nous manque et on espère tous qu'elle va arriver très rapidement.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Bouat. Effectivement.

En attendant, on va en approuver le plan de financement.

Est-ce qu'il y a des voix de contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

On poursuit, s'il vous plaît, monsieur Chapron.

DEL2023_242 Schéma directeur cyclable communautaire - actualisation des acquisitions foncières relatives à la réalisation d'une voie verte sur la commune de Fréjairolles.

Pilote : Déplacements doux

Monsieur Yves CHAPRON, rapporteur,

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a aménagé une voie verte entre le chemin de la Grimalié et le chemin de Salvan sur la commune de Fréjairolles.

La réalisation de cette voie verte et de ses abords a nécessité l'acquisition d'emprises de terrain appartenant à des propriétaires privés. Ces acquisitions ont été approuvées par une délibération du Conseil communautaire du 27 septembre 2022.

A la suite de la réalisation de documents d'arpentage et pour la signature des actes notariés, il y a lieu de rectifier les surfaces effectivement utilisées.

La synthèse des acquisitions réalisées par la communauté d'agglomération de l'Albigeois sur la base des documents d'arpentage est ainsi présentée :

- acquisition de la parcelle AX 112, d'une surface de 216 m², issue de la division de la parcelle AX64, appartenant à monsieur André Mougne. Prix d'acquisition : deux euros du mètre carré ;
- acquisition de la parcelle AX125, d'une surface de 970 m², issue de la division de la parcelle AX45 appartenant à M. Yves Viguier. Prix d'acquisition : deux euros du mètre carré ;
- acquisition de la parcelle AX114, d'une surface de 1740 m², issue de la division de la parcelle AX9 appartenant aux conjoints Barrau. Prix d'acquisition : deux euros du mètre carré ;
- acquisition des parcelles AX118, AX120 et AX121 issues de la division de la parcelle AX21 appartenant aux conjoints Barrau. Prix d'acquisition : deux euros du mètre carré.
 - La parcelle AX118 a une surface de 358 m²
 - La parcelle AX120 a une surface de 272 m²
 - La parcelle AX121 a une surface de 12 m²
- acquisition de la parcelle AX129, d'une superficie de 1651 m², issue de la division de la parcelle AW237 appartenant à More Europa Investissements. Cession à titre gratuit.
- acquisition de la parcelle AW244, d'une superficie de 1372 m², issue de la division de la parcelle AW237 appartenant à More Europa Investissements. Cession à titre gratuit.

Dans le cadre de la création de la voie verte, la communauté d'agglomération a aménagé un passage dénommé boviduc permettant d'assurer la libre circulation des bovins pâturent de part et d'autre de la voie verte sur la parcelle initialement cadastrée AX21 et appartenant aux conjoints Barrau. Ces derniers restent propriétaires des parcelles situées de part et d'autre du boviduc. Il y a donc lieu de constituer une servitude sur la parcelle acquise, cadastrée section AX 121, pour une contenance de 12m², au profit des deux parcelles restant appartenir aux conjoints Barrau et cadastrées après document d'arpentage AX117 et AX119.

En conséquence, il convient que la communauté d'agglomération de l'Albigeois :

- consente la servitude aux conjoints Barrau;
- constitue la servitude de passage par acte notarié sur la parcelle cadastrée AX121, en ce qu'elle ne s'exercera qu'en dessous de la voie verte.

Ce droit de passage, pour bêtes et personnes, s'exercera sur l'emprise de la parcelle AX121, en-dessous de la voie verte. Elle est consentie sans indemnité de part ni d'autre et les frais d'entretien du sol du passage seront à la charge du bénéficiaire de la servitude.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le nouveau schéma directeur cyclable communautaire adopté le 14 décembre 2021,

VU la délibération du 27 septembre 2022 approuvant les acquisitions foncières relatives à la création d'une voie verte sur la commune de Fréjairolles,

VU les documents d'arpentage établis par un géomètre expert,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 octobre 2023,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AX 112, d'une surface de 216 m², issue de la division de la parcelle AX64, appartenant à monsieur André Mougne. Prix d'acquisition : deux euros du mètre carré.

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AX125, d'une surface de 970 m², issue de la division de la parcelle AX45 appartenant à monsieur Yves Viguier. Prix d'acquisition : deux euros du mètre carré.

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AX114, d'une surface de 1740 m², issue de la division de la parcelle AX9 appartenant aux consorts Barrau. Prix d'acquisition : deux euros du mètre carré.

APPROUVE l'acquisition des parcelles AX118, AX120 et AX121 issues de la division de la parcelle AX21 appartenant aux consorts Barrau. Prix d'acquisition : deux euros du mètre carré.

- La parcelle AX118 a une surface de 358 m²
- La parcelle AX120 a une surface de 272 m²
- La parcelle AX121 a une surface de 12 m²

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AX129, d'une superficie de 1651 m², issue de la division de la parcelle AW237 appartenant à More Europa Investissements. Cession à titre gratuit.

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AW244, d'une superficie de 1372 m², issue de la division de la parcelle AW237 appartenant à More Europa Investissements. Cession à titre gratuit.

DÉCIDE de constituer une servitude par acte notarié au profit des consorts Barrau sur la parcelle acquise, cadastrée section AX 121, pour une contenance de 12m², au profit des deux parcelles restant appartenir aux consorts Barrau et cadastrées après document d'arpentage AX117 et AX119.

DIT QUE ce droit de passage, pour bêtes et personnes, s'exercera sur l'emprise de la parcelle AX121, en dessous de la voie verte.

DIT QUE la servitude est consentie sans indemnité ni d'une part, ni d'une autre, et que les frais d'entretien du sol du passage seront à la charge du bénéficiaire de la servitude.

DIT QUE les crédits nécessaire aux frais inhérents à ces acquisitions sont inscrits au budget de l'exercice en cours

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ces acquisitions et à la constitution de cette servitude et à procéder à la signature de tout acte y afférent.

Intervention de monsieur Chapron :

Il s'agit de l'actualisation des acquisitions foncières relatives à la réalisation de la voie verte sur la commune Fréjairolles. C'est une voie verte qui est réalisée. Vous aviez déjà voté des acquisitions foncières au Conseil communautaire du 27 septembre 2022. Mais il se trouve qu'au moment de la réalisation des documents d'arpentage, il y a lieu de rectifier les surfaces effectivement utilisées.

Alors, pour faire un peu d'humour, avec mon collègue voisin à ma gauche, c'est vrai que la voie verte à Fréjairolles qui relie le chemin de la Grimalié et le chemin de Salvan sur la commune de Fréjairolles, est très utilisé et fonctionne bien, mais elle est en zone rurale, et

notamment, elle traverse un élevage. Donc vous pourrez voir dans la délibération, qu'on a construit, alors quand on m'a dit ça j'avoue que j'étais un peu étourdi, on a construit un boviduc, pour permettre aux éleveurs du secteur de continuer à exploiter ces 2 parcelles qui sont de part et d'autre. Et dans la délibération, vous verrez apparaître la nécessité de créer une servitude.

Vous avez six parcelles qui sont concernées. Il y en a quatre où il y a des modifications et ce sont des parcelles qui sont acquises, je vais vous épargner la lecture de tous les métrages, à 2€ le mètre carré, et 2 parcelles qui sont cédées à titre gratuit.

En conséquence, il convient que la communauté d'agglomération de l'Albigeois consente la servitude aux consorts Barreau pour ces questions de migration de vaches entre les 2 terrains, constitue une servitude de passage par acte notarié sur la parcelle cadastrée AX 121, et approuve l'acquisition des parcelles AX 112, AX 125, AX 114, AX 118, 120, 121. Pour des sommes de 2€ le mètre carré, vous avez les montants. L'acquisition des parcelles AX 129 et AW 244, qui sont cédées à titre gracieux.

Voilà.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Chapron.

Monsieur le Maire de Fréjairolles veut ajouter quelque chose ?

Intervention de monsieur Casimir :

Non, pas plus que ce que j'avais déjà dit, ce sont bien des vaches qui passent dessous, je tiens à le préciser, elles ne passent pas en l'air au-dessus. Toute plaisanterie mise à part, je remercie encore les services de l'agglomération pour la mise en place de cette voie verte. Et si je peux continuer dans les remerciements, pour y être passé encore très récemment, l'entretien au niveau des services de la régie s'est fait vraiment très très bien. Voilà, je tenais juste à les remercier. Merci.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup pour eux, effectivement compte tenu de la qualité de l'équipement, cela aurait été dommage que les bovins passent dessus. C'est très bien que le boviduc soit là.

S'il n'y a pas de votes contre, d'abstentions, votes pour ? Merci.

Nous poursuivons. Monsieur Casimir, puisque vous aviez la parole, je vous la laisse, sur un aménagement de la route d'Arthès et Lescure.

DEL2023_243 Aménagement de la route d'Arthès – Lescure d'Albigeois – plan de financement

Pilote : Direction des aménagements et de la voirie

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

L'aménagement concerne la route départementale n°97 sur la commune de Lescure d'Albigeois, depuis l'intersection avec la route départementale n°903 jusqu'à la limite de la commune d'Arthès située au droit du ruisseau du Riols.

La route départementale n°97 fait partie du programme départemental de réfection des couches de roulement des voiries.

Afin de répondre au souhait de la commune de Lescure d'Albigeois d'aménager cet axe, les services de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ont travaillé avec les services départementaux pour définir les aménagements et établir une délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage.

L'aménagement prend en compte les piétons, les cycles, les véhicules en créant des espaces dédiés à chaque usage.

Le montant estimé des travaux de voirie est de 585 478,06 € HT soit 702 573,67 € TTC.

Le Département du Tarn participera au titre de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour un montant de 237 785,61 € TTC. En tant que propriétaire de la voirie, il récupérera sur cette somme le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.

En outre, la part des travaux restant à charge de la communauté d'agglomération pour un montant de 464 788,06 € TTC soit 387 323,38 € HT peut faire l'objet d'une subvention de la part du département du Tarn au titre du fonds de développement territorial.

Les plans de financement qui en découlent sont les suivants :

Au titre de la délégation de maîtrise d'ouvrage du Département du Tarn à la communauté d'agglomération de l'Albigeois :

DÉPENSES € TTC		RECETTES € TTC	
aménagement de la route d'Arthès – Lescure d'Albigeois – travaux de voirie	702 573,67	département du Tarn - délégation de maîtrise d'ouvrage	237 785,61
		autofinancement (avant subvention)	464 788,06
TOTAL	702 573,67	TOTAL	702 573,67

Au titre du fonds de développement territorial :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
aménagement de la route d'Arthès – Lescure d'Albigeois – travaux de voirie	387 323,38	Département du Tarn	77 464,68
		autofinancement (après subvention)	309 858,70
TOTAL	387 323,38	TOTAL	387 323,38

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 octobre 2023,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'opération relative à l'aménagement de la route d'Arthès à Lescure d'Albigeois pour un montant de 702 573,67 €TTC.

APPROUVE les plans de financement suivants :

Au titre de la délégation de maîtrise d'ouvrage du Département du Tarn à la communauté d'agglomération de l'Albigeois:

DÉPENSES € TTC		RECETTES € TTC	
aménagement de la route d'Arthès – Lescure d'Albigeois – travaux de voirie	702 573,67	Département du Tarn - délégation de maîtrise d'ouvrage	237 785,61
		autofinancement (avant subvention)	464 788,06
TOTAL	702 573,67	TOTAL	702 573,67

Au titre du fonds de développement territorial :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
aménagement de la route d'Arthès – Lescure d'Albigeois – travaux de voirie	387 323,38	Département du Tarn	77 464,68
		autofinancement (après subvention)	309 858,70
TOTAL	387 323,38	TOTAL	387 323,38

SOLLICITE l'établissement d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département du Tarn et sa participation au titre de cette délégation.

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn au titre du fonds de développement territorial.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où la participation et la subvention accordées seraient inférieures au montant sollicité, le fonds de concours mis en place dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité 2022-2025 pourra être mobilisé dans la limite des crédits disponibles, sur la demande de la commune.

Intervention de monsieur Casimir :

Merci madame la présidente, chers collègues,

La prochaine délibération concerne l'aménagement de la route d'Arthès et de Lescure-d'Albigeois, et donc de son plan de financement.

Pour rappel, cet aménagement concerne la RD 97 sur l'intersection avec la RD 903 jusqu'à la commune d'Arthès. Cette même RD 97 fait partie d'un programme départemental de réfection des couches de roulement de voirie. Lescure-d'Albigeois a émis le souhait d'aménager cet axe. Les services de l'agglomération ont travaillé avec les services du Département pour définir les aménagements, ainsi qu'une délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage.

Le montant estimé des travaux est de 585 478,06 € HT, soit 702 573,67 € TTC.

Le Département du Tarn participera au titre de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le montant de 237 785,61 € TTC. De plus, la part restant à la charge de la communauté d'agglomération, soit 387 263,38 € HT, peut faire l'objet d'une subvention au titre des fonds de développement du territoire.

Pour ce faire, je vous propose deux plans de financement :

Le premier au titre de la délégation de maîtrise d'ouvrage du Département à la communauté d'agglomération. Je vous rappelle le montant total des travaux : 702 573,67 € TTC ; la part du Département nous revenant sera de 237 785,61 €. Le reste en autofinancement avant subvention de 464 788,06 € TTC.

Le second au titre du fonds développement territorial ; concernant cet aménagement, son montant est de 387 223,38 € HT, et la subvention du Département du Tarn escomptée est de 77 464,68 € HT. Pour finir, l'autofinancement après subvention aura un montant de 309 858,70 € HT.

Je vous propose donc d'approuver ce plan de financement, ainsi que de donner pouvoir à madame la présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Krol.

Intervention de monsieur Krol :

Merci madame la présidente, je voudrais faire une intervention qui ne concerne pas directement cette délibération, donc peut-être qu'on peut attendre qu'elle soit votée. Mais j'aimerais, si vous me le permettez, intervenir sur l'information que vous nous aviez donnée au dernier Conseil concernant l'inversion du sens d'accès au parking des Cordeliers. Merci.

Intervention de madame la présidente :

Effectivement, on va voter d'abord la délibération et je vous laisserai la parole juste après, si cela ne vous ennuie pas.

S'agissant de cette délibération, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Monsieur Krol, vous avez la parole.

Intervention de monsieur Krol :

Merci. Vous nous aviez dit au dernier Conseil communautaire que le nouveau sens de circulation pour accéder au parking des Cordeliers était dû au fait que l'exploitant trouvait qu'il perdait des clients potentiels parce qu'ils ne trouvaient pas l'entrée. Par contre, je pense que le concepteur de ce parking a prévu un sens de circulation optimum, qui ressemble peut-être à une boucle, où on reste toujours à l'extérieur de la boucle et qu'on ne se croise pas. Et là, tel que c'est fait maintenant, c'est un 8, et au carrefour de ce 8 qui se situe au niveau des bornes de péage du parking, on se croise et on doit surveiller les gens qui viennent de gauche, qui sortent, les gens qui viennent de droite, qui arrivent de l'autre côté. Enfin, c'est un peu le bazar. Je pense que c'est un non-sens, ou du moins, ce n'est pas le bon sens. Et donc je voudrais, si vous le permettez, proposer qu'on revienne au sens originel qui a été prévu, et simplement pour aider le concessionnaire et lui dire qu'on tient compte de ses remarques, signaler l'entrée avec un panneau lumineux, avec un parking lumineux, une flèche lumineuse vers le bas, et même clignotante de manière à attirer l'attention lorsqu'on sort du carrefour et qu'on n'a que quelques mètres pour s'en

rendre compte, et même peut-être la nuit, si jamais on conserve cette signalisation lumineuse, supprimer le clignotement et juste mettre un éclairage fixe. Voilà, je vous remercie.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup. Cette modification n'a pas été faite qu'à la demande du concessionnaire. Beaucoup, beaucoup d'usagers aussi étaient en difficulté parce qu'effectivement ils rataient l'entrée ; et à partir du moment où vous ratez l'entrée, vous êtes obligés de faire tout un tour de ville. Donc là, c'est le maire qui vous dit qu'on n'a pas besoin d'avoir des voitures en plus dans l'hypercentre, qui sont à la recherche du parking suivant, et qu'effectivement j'entends que ce ne soit pas idéal, mais je ne pense pas que pour le moment on recharge. En tout cas, il faut qu'on se laisse un petit peu de temps d'expérimentation avec cette nouvelle formule. Parce qu'en tout cas, pour le moment, on n'a plus personne qui nous fasse de remarques nous disant, je ne parle pas de l'exploitant, je parle vraiment des usagers, on n'a plus personne qui nous fasse de remarques nous indiquant qu'effectivement c'est compliqué.

Par ailleurs, le fait que la sortie soit rue des sept fonds face à la rue de Ciron, nous permet également un dégagement des voitures sortantes qui ne rentrent pas dans le périmètre de l'hypercentre, autour de Lapérouse, et qui peuvent effectivement partir soit par Ciron soit par le giratoire de la pharmacie, et donc se développer, enfin, partir chacun dans leur direction. Donc on voit aussi, ne serait-ce que sur les traversées piétonnes face aux Cordeliers, face à Lapérouse, on voit aussi que cela a un impact si vous voulez ; tout le monde ne passe pas par ce côté-là, donc cela permet de rééquilibrer aussi le flux à certains moments.

Donc pour le moment, on va laisser l'expérimentation se faire ; si dans quelques mois, on a vraiment trop de retours d'usagers pour qui ça pose un problème, on s'en reparlera. Mais pour le moment, je crois qu'il va falloir accepter de faire un 8 et plus une boucle cher monsieur.

Merci beaucoup en tout cas d'avoir posé la question.

DEL2023_244 Compte rendu des décisions prises par madame la présidente dans le cadre de sa délégation

Pilote : Secrétariat général

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, les décisions de l'autorité exécutive font l'objet d'un rapport au Conseil communautaire lors de sa plus proche séance.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le compte rendu des décisions de madame la présidente ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du compte rendu des décisions de madame la présidente.

Intervention de madame la présidente :

La dernière délibération est le compte-rendu des décisions.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Tonicello, vous avez la parole ; madame Paturey aussi.

Intervention de monsieur Tonicello :

Merci, ma question porte sur la décision 1818, désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre, opération de modernisation et d'extension des équipements aquatiques BVL architecture.

Il y a un an, une motion adoptée par cette Assemblée demandait, je cite, l'ajournement du projet de bassin nordique, pour plusieurs motifs : démocratiques, financiers, écologiques. Cette motion demandait en particulier que l'ensemble des conseillers communautaires aient accès aux études préalables, afin de pouvoir juger des besoins en équipement aquatique du territoire, et de débattre des solutions les plus adaptées pour répondre à ces besoins. Aujourd'hui, un an après, nous n'avons toujours pas accès à ces études.

Par ailleurs, la CAO s'est réunie, et votre décision 1818 fait état de l'architecte retenu. Donc le projet de bassin nordique avance sans que les études soient fournies aux conseillers communautaires, et sans qu'aucun débat n'ait lieu dans cette Assemblée.

Nous répétons notre demande, nous demandons à ce que toutes les informations soient transmises à l'ensemble des conseillers communautaires, et qu'un réel débat ait lieu afin de prendre les décisions les plus pertinentes et adaptées aux besoins du territoire et de sa population.

Je vous remercie.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Comme chaque fois qu'une question est posée sur les décisions, on vous écrira pour vous répondre.

Madame Paturey, vous avez posé une question également.

Intervention de madame Paturey :

Je ne sais pas quelle décision cela comporte également, mais c'était par rapport au Carmel ;

Intervention de madame la présidente :

Je ne sais pas pourquoi mais je m'en doutais madame Paturey.

Intervention de madame Paturey :

Écoutez, évidemment c'est normal.

Intervention de madame la présidente :

Bien sûr, alors je vais vous dire, parce qu'effectivement j'avais repéré aussi que vous risquiez de nous poser cette question. C'est la 1681 madame Paturey.

Intervention de madame Paturey :

D'accord, voilà, alors je voudrais savoir exactement où on en est. J'avais fait des propositions pour ce Carmel. Vous nous aviez répondu qu'il serait utilisé, il y aurait une mise à disposition pour un immobilier où il y aurait à la fois du social et un bail ordinaire. Et là, je vois que la mairie n'a pas préempté. Où en est-on de ce projet ? L'Agglo, excusez-moi, l'Agglo n'a pas préempté, où en est-on de ce projet ? Est-ce qu'on est toujours en discussion avec ce promoteur ?

Intervention de madame la présidente :

On vous répondra également madame Paturey, par écrit,

Intervention de madame Paturey :
Je croyais que vous l'aviez prévu.

Intervention de madame la présidente :

Pardon ? On vous répondra par écrit comme on le fait chaque fois pour les décisions, bien évidemment.

Merci beaucoup.

Je vous remercie pour votre présence à ce Conseil. Malheureusement nous ne pouvons pas poursuivre par un repas puisque la salle Jean-Jaurès est actuellement occupée par une exposition sur la Légion étrangère, portée par le Souvenir français.

Donc je vous souhaite une bonne soirée et à très bientôt, merci beaucoup.

La séance est levée à 20h50

Le président de séance,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Yves CHAPRON